



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de conseillers votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril 2026 à vingt heures et Zéro minute,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la
présidence de **M. LAMY**, Maire.

Etaient présents :

M. LAMY Michel, Mme FAUJANET Murielle, M. FERY Patrick, Mme Agathe CHAMPION-GUÉNAND, M. ROLQUIN Michel, Mme HAYES Catherine, M. NASSIF Ziad, Mme GASPARINI Julie, M. LE SOURNE Philippe, Mme VILLAR Dominique, M. BERNARDIN Hervé, Mme PROU Anne-Sophie, M. JESSIER Sébastien, Mme MEAUDRE Fanny, M. BONAFOS Pierre, Mme DUMAS Francine, M. CHEVILLARD Jérôme, Mme DURANDEAU Céline, M. VIOT Jean-Michel, Mme BOITARD Salia, M. MERGNAC Thierry, Mme Florence FONTANEAU, M. DUJARDIN Paul-Henri, Mme VOISIN Sophie, M. Anas AKRACHE, Mme ROLQUIN Justine, M. DURAND Yannick, Mme DUGUET Véronique, M. PRADET Cédric, M. AWONO Laurent, Mme Amandine CANCELÉ, Mme BERHOUEZ Florine, M. HARY Alexis.

Mme Dominique VILLAR est élue secrétaire de séance



ADMINISTRATION GENERALE

1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal d'installation du 28 mars 2026

M. le Maire

Soumet à l'Assemblée l'approbation du compte rendu de la séance du 28 mars dernier.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

2 – Délégation de pouvoir confié à M. le Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire

rappelle que le Conseil Municipal peut le charger, en tout ou partie, de prendre par délégation certaines décisions dans les matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain sont venues modifier l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales définissant de nouvelles matières pouvant être déléguées au Maire par le Conseil Municipal et en précisant certaines des matières existantes.

Propose, en application de l'article L.2122 du CGCT et pour la durée du mandat, de permettre au maire sans autre limite ou conditions que celles précisées ci-après :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- de procéder, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre des décisions mentionnées à l'article mentionné au 3 de l'article L.1618-2 et de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer, à cet effet, les actes nécessaires ; d'effectuer les actes relevant de la gestion de la dette, consultation des établissements de crédit, signature des contrats venant ou avance d'échéance, changement d'index ou de taux, émission des avis de remboursement anticipé, réaménagement de la dette avec ou sans refinancement total ou partiel ; de recourir à des instruments financiers de couverture des risques de taux ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget ;
- de décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. La présente délégation s'applique aux biens immobiliers et mobiliers appartenant à la commune. Elle s'étend en avenant à la reconduction, à la non-reconduction, à la résiliation des contrats ainsi définis, sans toutefois porter leur durée au-delà de la limite de 12 ans ;
- de passer des contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre et afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre

- à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.211-2 et à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article de ce même code sur l'ensemble des zones ;
 - d'intenter au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis ci-dessous et de transiger avec les tiers dans les limites de 1 000 euros devant les trois juridictions de l'ordre administratif, tribunal administratif, cour administrative d'appel, Conseil d'Etat pour les contentieux de l'annulation, contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle de responsabilité administrative, contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie ;
 - de saisir et représenter les communes devant les juridictions civiles et pénales, tribunal d'instance, etc., y compris pour les dépôts de plainte avec ou sans constitution de partie civile ;
 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 7 500 euros ;
 - de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 800 000 euros ;
 - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.241 et L.240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
 - d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement, quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable ;
 - de procéder à tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.
 - d'exercer au nom de la commune le droit prévu aux articles 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975, relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
 - d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue aux différents articles du Code de l'environnement ;
 - d'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus par l'article L.2123-18 du présent code.

Les délégations consenties en application du 3ème du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les présentes délégations sont exercées par le premier adjoint. Monsieur le Maire rappelle que,

conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte, à chaque réunion du conseil municipal, des décisions qu'il est amené à prendre en vertu de ces délégations.

C'est un peu long. J'ai voulu vous citer toutes ces délégations, puisque c'étaient les mêmes que Monsieur GATARD avait avant, mais c'était pour bien comprendre jusqu'où, exactement, allaient les pouvoirs du maire. Y a-t-il des questions ?

Mme BERHOUET

Oui. Bonsoir, Monsieur le Maire.

Oui, vous avez raison, Monsieur le Maire. Ce sont effectivement les délibérations qui sont en tout point similaires, identiques à celles du début de mandat de 2020, sauf le point 31 qui a été rajouté. C'est sur celui-ci que je souhaiterais vous apporter quelques remarques.

C'est un point qui est intéressant, parce qu'en fait, il fait, pour partie, référence à la récente loi, celle que j'appelle la loi Gatel du 22 décembre 2025, parce que c'est la sénatrice GATEL qui l'a portée. Elle porte création d'un statut de l'élu local. C'était absolument nécessaire et cela va vraiment dans le bon sens, puisque cette loi facilite l'exercice d'un mandat local en organisant un véritable parcours de l'élu avant, pendant et après le mandat. C'est donc vraiment une bonne chose.

Cela permet de lever certains freins, notamment d'un point de vue juridique, d'un point de vue professionnel, et d'un point de vue financier. Je pense que c'est ce qui est pour partie exprimé dans le point 31, puisqu'il est question de remboursement de frais. Par contre, le seul fait de mentionner un article des articles du Code général des collectivités territoriales, et en l'occurrence l'article L.2123-18, ne suffit pas à rendre effectifs les droits prévus. C'est-à-dire que là, en l'occurrence, ce sont des remboursements de frais. Le seul fait de dire que oui, le maire peut rembourser les frais n'est pas suffisant pour vous permettre de rembourser ces dépenses. En fait, il faut mettre en place une délibération spécifique. Ce qui est intéressant dans le cadre d'une délibération spécifique, c'est que cela va fixer et préciser les règles, notamment, les types de frais. Cela peut être des frais pour les gardes d'enfants. Quand on est papa ou maman et qu'on participe au conseil municipal à 20 h, on peut effectivement avoir besoin de faire garder ses enfants. Si on a des proches en situation de fragilité, en situation de dépendance, si on est aidant, on peut aussi avoir besoin de se faire accompagner.

Cette délibération va surtout préciser les modalités de remboursement, parce qu'il ne suffit pas de vouloir rembourser, encore faut-il accorder une certaine souplesse. Il ne faut pas monter une usine à gaz. Cela se travaille, c'est-à-dire qu'il faut que vous réfléchissiez à la manière de mettre ces remboursements en œuvre. Est-ce qu'une attestation sur l'honneur est suffisante ? Il faut vraiment préciser les choses, et les plafonds éventuels.

Au niveau de l'article L.2123-18, c'est intéressant, parce qu'effectivement, cela parle de remboursement des frais, mais il n'y a pas tous les articles, cela n'est pas exhaustif. Un autre, le L.2123-18-1, parle des frais de déplacement, qui peuvent être aussi des frais pris en charge.

Un autre article, le L.2123-3, parle de la compensation des pertes de revenus, non pas pour tous les élus, mais pour ceux qui n'ont pas d'indemnité de fonction, c'est-à-dire tous les conseillers municipaux, que ce soit de la majorité ou de l'opposition.

Ces dispositifs nécessitent, à chaque fois, une délibération spécifique. Si nous en restons là, le droit existe, mais vous ne pourrez pas le mettre en application, ce qui serait dommage.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Merci.

Je prends note de ce que vous venez de me dire. Si cette délibération, en effet, n'est pas suffisante, nous la compléterons. Je parle juste de l'article 31. Je vous propose de passer quand même au vote, et nous préciserons tout cela lors du prochain conseil municipal.

Est-ce que cela vous convient ?

Mme BERHOUE

Oui, très bien, parce qu'effectivement, je pense qu'il y a un petit peu de travail préparatoire pour vraiment faire les choses au mieux.

M. le Maire

C'est parfait. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Six abstentions. C'est donc voté. Merci. Nous approuvons cette délibération et nous viendrons faire un travail complémentaire dessus.

VOTÉ PAR 27 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS.

3 – Détermination et création des commissions municipales et élection de leurs membres

M. le Maire

Nous allons passer à la détermination et à la création des commissions municipales et à l'élection de leurs membres. Je propose que nous constituions les diverses commissions municipales.

Normalement, cela peut se faire au lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement. Cela peut être fait par vote à l'unanimité. Les commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Je vous propose 6 commissions :

- la première commission : éducation, jeunesse et petite enfance ;
- la deuxième commission : culture, sports, jumelages, événements et vie associative ;
- la troisième commission : urbanisme et aménagement ;
- la quatrième commission : voirie, bâtiment, mobilité, cadre de vie et sécurité ;
- la cinquième commission : finances et affaires économiques ;
- la sixième commission : santé, autonomie, inclusion et dialogue citoyen.

Les six premières commissions sont composées de 13 membres répartis à la représentation proportionnelle entre les élus des deux listes, soit 10 représentants pour la liste Chambray au Cœur et deux représentants pour la liste Chambray Terre d'Avenir. Le maire est président de droit de chaque commission.

Je vous rappelle aussi que, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les commissions seront convoquées dans les huit jours afin de procéder à la désignation des vice-présidents.

Est-ce que vous acceptez qu'on puisse faire un vote à main levée, puisque vous m'avez transmis aussi, Madame BERHOUE, les personnes que vous souhaitiez dans vos commissions ? Est-ce que tout le monde est d'accord qu'on fasse un vote, à main levée ?

Mme BERHOUE

Oui, bien sûr. Je pense que ce sera plus commode et nous gagnerons du temps. Pardonnez-moi pour cette non-transmission, en tout cas, cette non réception de *mail*, parce que nous vous avons envoyé les noms des personnes hier. Est-ce que je peux, avant, faire une observation ? En tout cas, j'ai quelques questions, si vous en êtes d'accord, sur les commissions avant le vote.

M. le Maire

Oui, allez-y.

Mme BERHOUE

Merci. En fait, cela concerne surtout la création de la sixième délégation, puisque sur le précédent mandat, il y avait cinq délégations uniquement.

La sixième est celle dévolue à la santé, à l'autonomie, à l'inclusion et au dialogue citoyen. Comme elle est nouvelle, nous souhaitons avoir quelques précisions. Après, peut-être que sur le questionnement que je vais avoir, les réponses seront apportées dans le cadre de la première réunion de cette délégation. Vous n'êtes pas obligés de répondre, mais je vous formule quand même notre réflexion.

Une commune n'a pas de compétences directes fortes en matière de santé. Nous nous interrogeons donc un peu sur ce sujet-là, qui est très intéressant. Cela nous réjouit plutôt qu'il y ait la mention de cet item. Nous nous sommes donc dit que nous allons peut-être parler de transition écologique, puisque cela est indissociable des grands enjeux de santé publique en matière d'environnement de vie, de qualité de l'air, d'alimentation. C'est peut-être ce sujet-là qui sera abordé majoritairement.

L'autonomie est un sujet qui est largement porté par le CCAS. Comment allez-vous faire, en fait ? Le CCAS a sa propre gouvernance. Comment allez-vous vous répartir la tâche ?

L'inclusion est un enjeu absolument essentiel. C'est un enjeu de société et cela doit traverser l'ensemble des politiques publiques. Notre questionnement est plutôt le fait de l'isoler dans une commission dédiée. Est-ce que c'est la bonne méthode ? Peut-être qu'il vaudrait mieux que ce soit traité tout le temps, au sein de chaque délégation, sur chacun des sujets.

La place du dialogue citoyen dans cette commission est peut-être relié à l'inclusion. Pourquoi pas ? Nous souhaiterions aussi en savoir davantage. Voilà, merci beaucoup.

Puis, pardonnez-moi avant de vous redonner la parole. Il y a juste une coquille : ce n'est pas l'article 2122-22, c'est l'article 2121-22. Je m'y perds. Enfin, il y a une coquille.

M. PRADET

Oui, ce n'est pas le 2121-22, mais le 2122-22. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est une coquille.

Mme BERHOUE

Dès que nous voyons les coquilles, nous vous le dirons. Nous comprenons bien qu'il peut y avoir des coquilles. C'est normal.

M. le Maire

Je ne suis pas inquiet sur le sujet. Ne vous inquiétez pas pour les coquilles.

De toute façon, vous verrez, parce qu'en termes de transparence, les commissions vont être présentées la semaine prochaine. Nous aurons toute l'occasion de vous expliquer exactement les tenants et aboutissants de chaque commission et pourquoi elles ont été faites ainsi. Mais aujourd'hui, nous allons déjà voter les commissions. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. le Maire

C'est un peu long, puisque nous faisons un vote à main levée. Je vais lire tous les noms de chaque personne dans chaque commission. Donc, pardonnez-moi si je peux écorcher un nom de famille. Je vous prie de m'excuser d'avance. À chaque fois, je suis président des commissions, pour l'instant.

-Sur la commission Finances et Affaires économiques : Monsieur Patrick FERY, Monsieur Anas AKRACHE, Monsieur Thierry MERGNAC, Monsieur Jérôme CHEVILLARD, Monsieur Michel ROLQUIN, Monsieur Yannick DURAND, Monsieur Hervé BERNARDIN, Madame Julie GASPARINI, Madame Agathe CHAMPION-GUÉNAND, Monsieur Ziad NASSIF, Madame Florine BERHOUE, Madame Véronique DUGUET.

-Sur l'urbanisme et l'aménagement : président Michel LAMY, Michel ROLQUIN, Monsieur Anas AKRACHE, Monsieur Philippe LE SOURNE, Monsieur Jean-Michel VIOT, Monsieur Patrick FERY, Madame Francine DUMAS, Monsieur Hervé BERNARDIN, Madame Muriel FAUJANET, Monsieur Paul-Henri DUJARDIN, Monsieur Pierre BONAFOS, Madame Florine BERHOUE, Monsieur Alexis HARY.

-Sur la culture, sports, jumelages, événement et vie associative : Monsieur LAMY président, Madame Agathe CHAMPION-GUÉNAND, Monsieur Paul-Henri DUJARDIN, Madame Céline DURANDEAU, Madame Muriel FAUJANET, Monsieur Sébastien JESSIER, Monsieur Ziad NASSIF, Monsieur Yannick DURAND, Madame Salia BOITARD, Madame Julie GASPARINI, Madame Catherine HAYES, Monsieur Cédric PRADET et Monsieur Laurent AWONO.

-Sur la commission voirie, bâtiment, mobilité, cadre de vie et sécurité : président Michel LAMY, Monsieur Philippe Le SOURNE, Monsieur Thierry MERGNAC, Madame Céline DURANDEAU, Monsieur Jean-Michel VIOT, Madame Sophie VOISIN, Monsieur Sébastien JESSIER, Madame Dominique VILLAR, Monsieur Michel ROLQUIN, Monsieur Hervé BERNARDIN, Monsieur Pierre BONAFOS, Monsieur Alexis HARY et Madame Amandine CANCELÉ.

-Sur la commission Santé, autonomie, inclusion et dialogue citoyen : le président est Michel LAMY ; après les membres sont : Monsieur Ziad NASSIF, Madame Fanny MEAUDRE, Monsieur Jean-Michel VIOT, Madame Anne-Sophie PROU, Madame Florence FONTANEAU, Madame Catherine HAYES, Madame Francine DUMAS, Madame Justine ROLQUIN, Monsieur Sébastien JESSIER, Madame Julie GASPARINI, Madame Véronique DUGUET, Monsieur Cédric PRADET.

-Sur l'éducation jeunesse et petite enfance : président Michel Lamy, après les membres : Madame Murielle FAUJANET, Madame Agathe CHAMPION-GUÉNAND, Madame Justine ROLQUIN, Madame Sophie VOISIN, Madame Salia BOITARD, Madame Anne-Sophie PROU, Madame Dominique VILLAR, Madame Julie GASPARINI, Madame Fanny MEAUDRE, Monsieur Jérôme CHEVILLARD, Monsieur Laurent AWONO et Madame Amandine CANCELÉ.

6 – Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale – Détermination du nombre d'administrateurs

M. le Maire Alors, on continue dans l'administration générale. Il s'agit de déterminer le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Le Centre d'action sociale est un établissement public administratif, communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est précisé que les membres élus et les membres nommés doivent être au nombre égal dans un effectif total compris entre 8 et 16 membres, son président non compris.

Nous proposons que nous fixions ce nombre à 16, c'est-à-dire au maximum du nombre de membres possibles pour le CCAS, répartis comme suit : 8 membres élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, soit 7 pour la liste de Chambray au Cœur et 1 pour la liste de Chambray Terre d'Avenir ; 8 membres nommés par le maire dans les conditions fixées par l'article 123.6 du Code de l'action sociale et des familles.

Pouvons-nous faire une liste commune comme tout à l'heure ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

7 – Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

M. le Maire Nous proposons une liste commune avec Mme Catherine HAYES, Mme Fanny MEAUDRE, Mme Francine DUMAS, M. Jean-Michel VIOT, Mme Florence FONTANEAU, Mme Salia BOITARD, M. Ziad NASSIF et M. Cédric PRADET.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Alors, j'ai été un peu vite. La première délibération, c'était pour avoir, je vous redis, les 16 membres.

Je recommence. Sommes-nous tous d'accord pour les 16 membres ? Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Puis après, c'était, en effet, la deuxième délibération, qui était la détermination des membres de la commission que nous venons de voter. Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

8 – Comité national d'action sociale – Désignation des délégués locaux – Collège des Elus

M. le Maire C'est toujours une délibération d'administration générale : comité national d'action sociale - désignation des délégués locaux, collège des élus.

Je propose, dans le cadre de la représentation des élus dans les différents syndicats et organismes extérieurs, de désigner pour ce nouveau mandat les membres appelés à siéger au sein du comité national d'action sociale. Donc, je propose d'abord, y a-t-il des volontaires dans la salle ?

Je propose un représentant titulaire appelé à siéger au collège élu du CNAS, et je propose Dominique VILLAR.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

9 – EPLEFPA D'Amboise – Chambray-Lès-Tours – Désignation d'un délégué

M. le Maire

Maintenant, c'est l'EPLFPA d'Amboise. Monsieur le maire appelle à l'assemblée, selon le Code rural et la pêche maritime qui prévoit qu'un conseil municipal désigné par le conseil municipal de la commune, siège de l'établissement, participe au conseil intérieur du lycée professionnel agricole de Chambray-lès-Tours.

Donc, je propose un délégué titulaire et un suppléant appelés à siéger au sein de ce même conseil au lycée agricole professionnel. Je propose Pierre BONAFOS et Sébastien JESSIER. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

Voté à l'unanimité.

Mme DUGUET

Merci. Donc là, je voulais juste revoir avec vous par rapport aux désignations suivantes concernant l'association des communes en zone argileuse d'Indre-et-Loire qui est actuellement présidée par Monsieur Christian GATARD.

En ce qui concerne aussi le GIP RECIA, c'est-à-dire la ressource numérique publique en Centre-Val-de-Loire, qui a été créé en 2023, le groupement d'intérêts publics RECIA associe l'État, la région Centre-Val-de-Loire, les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret, les universités d'Orléans et de Tours, l'Institut national des sciences appliquées (l'INSA) Val-de-Loire et plusieurs centaines de communes et de communautés de communes, ainsi que différentes structures portant des missions du service public. Le GIP RECIA permet la mutualisation de compétences et d'expertise, ainsi que l'animation et le suivi de projets fédératifs dans le domaine du numérique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD, Règlement général sur la protection des données, issu du droit européen qui oblige depuis le 25 mai 2018 toutes les entreprises et toutes les administrations européennes à respecter de nouvelles règles concernant le traitement des données à caractère personnel, la commune a adhéré au groupement d'intérêts publics région Centre interactive JIP RECIA. Cette adhésion a été approuvée par délibération par le Conseil municipal en date du 5 juillet 2018 conformément au statut du GIP RECIA et à l'article L21-33 du Code général des collectivités territoriales. Il convient de désigner deux représentants de la collectivité, un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein du groupement.

Enfin, j'ai ma dernière petite observation. C'est par rapport au Club des Territoires Un Plus Bio. Allez-vous maintenir l'adhésion de la Commune à cette structure ?

M. le Maire

Merci de votre écoute.

Pour l'instant, nous ne sommes pas sur les questions, comment dire, ouvertes, puisque nous suivons l'ordre du jour. Cela fait partie des questions que nous pouvons poser en fin de Conseil municipal quand elles sont données 48 heures à l'avance. Mais je vais quand même vous répondre, parce que vous me posez la question, sur l'histoire des zones argileuses.

En fait, comme il y a une loi qui est en train d'être modifiée sur le sujet, nous ne savions pas pour l'instant s'il y avait un intérêt ou pas à conserver encore cette délibération-là. C'est pour cela que nous l'avons retirée. Pour le reste, je vous invite à poser les questions au prochain Conseil municipal.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

10 – Conseils d'école – Désignation d'un conseiller municipal délégué

M. le Maire

Je continue sur les conseils d'écoles, administration générale encore : conseil d'école - désignation d'un conseiller municipal délégué.

Je rappelle que, selon le Code de l'éducation, un conseiller municipal délégué par le Conseil municipal participe au Conseil des écoles de la commune en complément du maire et de son représentant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner un délégué titulaire appelé à siéger au Conseil des écoles. Il s'agit d'un scrutin uninominal à bulletin secret ou s'il n'y a qu'une seule candidature. Je propose Muriel FAUJANET. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous remercie.

Donc y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté.

Je vous remercie. Je vais laisser la parole à Monsieur FERY, premier adjoint aux finances.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

FINANCES

11 – Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026

M. FERY

Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Afin de détendre l'atmosphère, nous allons parler de choses un peu plus légères : les Finances. Alors, attachez bien vos ceintures parce qu'il y en a pour un petit peu de temps.

Le Conseil municipal est associé depuis la loi administration territoriale de République du 6 février 1992 à la préparation budgétaire par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Donc, ce texte prévoit que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires qui présente les hypothèses retenues pour construire le projet de budget, les engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement, ainsi que des

informations relatives à la structure et à la gestion en cours de la dette.

Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, s'enrichit enfin d'informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du travail dans la commune. Le présent rapport figurant en annexe a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal. Je vais donc passer maintenant la parole au directeur des finances, et j'en suis très heureux. Grégory, c'est à vous.

M. MORANDEAU

Merci. J'espère que l'informatique va tenir, parce que cela n'arrête pas de sauter depuis tout à l'heure, mais nous allons essayer de faire le plus rapidement possible.

Je vous passe le sommaire. Je ne vais peut-être pas vous lire toute l'introduction, ce sont tous les articles de loi, les lois qui rappellent que, pour voter le budget, il faut élaborer un rapport d'orientation budgétaire, pour avoir un débat d'orientation budgétaire. C'est la même chose que nous allons vous présenter chaque année, donc ce sont les mêmes lois, etc. Je vais m'éviter de toutes les lire si cela ne vous dérange pas.

Nous allons commencer avec les orientations générales de la loi de finances initiale de 2026. Pour synthétiser, avec un environnement national toujours contraint — juste pour information, le document a été préparé avant les événements de la guerre au Moyen-Orient, donc il y a peut-être des choses qui sont indiquées dans le document qui ne vont plus être justes dans les prochaines semaines. Mais en attendant, je vais vous présenter ces éléments-là : un environnement national toujours contraint, avec la poursuite de la trajectoire de redressement des finances publiques, avec un déficit public qui reste élevé, malgré une baisse de 4,9 % du PIB en 2026, après - 5,5 % en 2025, un objectif gouvernemental d'un retour sous le seuil européen des 3 % du PIB d'ici 2029.

Au niveau de la dette publique, on a un niveau toujours très élevé. Au niveau national, une dette qui reste supérieure à 116 % du PIB et qui devrait continuer sa progression jusqu'à 2026-2027. Au niveau de la France, nous avons un des endettements les plus importants de la zone euro, ce qui pèse sur la crédibilité budgétaire et le coût du service de la dette.

Une vigilance accrue des instances du contrôle budgétaire avec le Haut Conseil des finances publiques, le HCFP, qui a souligné les risques liés aux hypothèses macroéconomiques des budgets pluriannuels et au caractère incertain de la trajectoire. Enfin, les projections budgétaires font l'objet d'un contrôle renforcé, ce qui pèse sur la marge de négociations politiques sur les dépenses publiques.

Deuxième point, c'est un contexte économique encore fragile avec une croissance modérée attendue. La Commission européenne prévoit une croissance en France d'environ 0,9 % en 2026. L'OCDE, quant à elle, prévoit une croissance d'environ 1 % après une croissance moindre en 2024-2025. Pour l'instant, une inflation relativement contenue.

Les prévisions d'inflation en France tournent autour de 1,3 % à 1,8 % entre 2025 et 2027. L'évolution des prix reste sensible au prix de l'énergie, de l'alimentation et aux politiques monétaires européennes. Nous avons également un marché du travail toujours tendu avec un taux de chômage qui a augmenté vers 7,9 % fin 2025. Nous constatons toujours des tensions dans certains segments, notamment chez les jeunes et les contrats précaires, ce qui influence les dépenses sociales et la

dynamique économique.

Puis, nous avons une dynamique des défaillances d'entreprise avec un niveau record en 2025, aux alentours de 68 000 défaillances d'entreprise, un chiffre qui pourrait rester élevé en 2026. Ces difficultés affectent l'activité locale, l'emploi, et donc la base fiscale des collectivités, notamment en matière de CFE et de CVAE.

Maintenant, nous allons passer aux principales mesures du projet de loi de finances 2026 concernant les collectivités territoriales :

- Une fiscalité économique moins dynamique due aux défaillances des entreprises qui pèsent sur l'assiette des impôts économiques, ce qui réduit les recettes fiscales locales : cela complique la projection des recettes en 2026 et introduit une incertitude forte pour la prévision budgétaire locale.
- Des droits de mutation instables : dans un contexte économique plus lent, les droits de mutation à titre onéreux, qui dépendent de l'activité du marché immobilier, peuvent devenir moins prévisibles d'une année à l'autre. Ces droits sont souvent une source non négligeable de recettes d'investissement pour les collectivités. Puis, nous sommes toujours dans le cadre d'un effet ciseaux persistant avec des charges de fonctionnement qui restent élevées, notamment au niveau des charges salariales, avec des cotisations CNRACL qui augmentent de 3 % par an pendant quatre ans.
- Des charges énergétiques et de services qui restent élevées également et des recettes moins dynamiques qu'avant 2022 et qui sont moins importantes que les dépenses avec une croissance économique faible et des revenus fiscaux dépendant de l'économie.

Nous allons passer à une rétrospective financière sur le fonctionnement du budget principal. Cela retrace l'évolution des dépenses et des recettes de 2001 à 2025. Nous pouvons constater que les dépenses en général augmentent plus vite que les recettes. Malgré tout, en 2024, nous avons eu un remboursement d'assurance de 2 millions d'euros pour le sinistre du château de la Branchoire, ce qui vient fausser un peu l'analyse qui est faite. En effet, nous avons eu 2 millions supplémentaires qui n'étaient pas prévus. Vu que c'est une recette non structurelle, en moyenne, l'évolution des recettes est plus faible que l'évolution des dépenses.

En termes d'investissement, entre 2001 et 2025, nous avons une dépense moyenne de 5,471 millions d'euros par an en moyenne avec des pics qui ont eu lieu en 2013 et en 2022. Depuis 2023, le niveau d'investissement a légèrement diminué.

Au niveau de l'évolution de la dette entre 2001 et 2025 — je parle vraiment de la dette propre à la ville, hors écoquartier et la gendarmerie — là, nous constatons qu'il y a une diminution du stock de la dette qui a été amorcée entre 2010 et 2014 jusqu'en 2020. Depuis, nous avons souscrit à de nouveaux emprunts liés à l'activité et aux investissements prévus, avec notamment trois emprunts qui ont été réalisés en 2022, 2023 et 2025.

Là, nous avons un petit état sur la dette. Nous avons trois diapositives qui viennent répertorier les caractéristiques de la dette de la Ville, de la gendarmerie et du budget annexe de l'Écoquartier. Nous avons une dette consolidée globale d'environ 14 445 000 euros. Nous avons un taux moyen de 3,02 %, une durée résiduelle de

22,4 ans. Je ne vais pas tout vous lire, mais c'est pour vous montrer au niveau de la structure de la dette l'évolution du capital restant dû au fur et à mesure des années. Nous avons toujours une répartition par type de taux entre le budget de la Ville et le budget de l'écoquartier. Nous sommes principalement sur du taux fixe et sur une petite partie, environ 30 %, de taux variable sur le budget principal.

Ce qui est intéressant, en revanche, c'est la charte Gissler. C'est une charte qui permet de classer les emprunts avec une charte de bonne conduite pour les établissements bancaires. La dette de la Ville, à ce classement, va du 1 au 6 et du A au F. Plus nous sommes près du 1A, plus la dette est sécurisée. À Chambray-lès-Tours, la principale partie de la dette est du 1A. Nous avons un seul emprunt en 1B, mais c'est une structure de dette qui est assez sécurisée. Il y a peu de risques sur la dette de la commune.

Pour terminer sur la dette, vous avez un petit focus sur 5 ans de l'évolution du capital restant dû. Sur la droite, vous avez une évolution du taux moyen de la dette de la Ville. Nous voyons un taux moyen qui augmente, puisque les derniers emprunts qui ont été souscrits ont des taux d'intérêt un peu plus élevés que les taux qui ont été souscrits les 10 dernières années.

Les derniers graphiques montrent la répartition entre la dette de la Ville et la dette de l'écoquartier. Un dernier slide sur la dette garantie : ce sont les garanties d'emprunts qui sont accordées par la commune à des sociétés de logements sociaux, ce qui permet à la commune de respecter l'objectif de 20 % de logements sociaux sur le territoire communal. Vous avez toute la répartition entre les différents bénéficiaires. De la même manière que pour la dette de la Ville, toute la dette garantie par la commune est classée en 1A au niveau de la charte Gissler. Donc, c'est une dette qui est sécurisée pour la commune. Il n'y a aucun risque avec cette dette-là.

Nous allons passer au budget principal, premièrement avec l'équilibre global du budget primitif 2026. Le budget a été conçu avec la reprise des résultats de l'exercice 2025. Il s'équilibre en dépenses et en recettes par section. Globalement, nous avons un budget qui fait 32 132 097,61 euros, avec en investissement un total de 12 114 470,66 euros et la section de fonctionnement à 20 017 626,95 euros.

Là, c'est une présentation schématique de l'équilibre du budget. Toute la partie supérieure, c'est la partie de fonctionnement avec la répartition de toutes les charges réelles et des recettes réelles, et également les dépenses et les recettes d'ordre. Toute la partie basse, c'est tout ce qui va concerner les dépenses et les recettes d'investissement. Donc là, c'est un schéma qui va être développé dans les slides d'après. Je vais commencer tout de suite avec la section de fonctionnement et les recettes de fonctionnement.

Dans ce tableau, vous avez tous les chapitres de recettes de fonctionnement : les recettes réelles et les recettes d'ordre. Je vais principalement parler des recettes réelles. Elles sont projetées en 2026 à 16 925 349 euros. Il y a une diminution de 0,58 % par rapport au BP 2025, et de 7,86 % par rapport au CFU 2025. Les recettes réelles du budget de fonctionnement sont composées principalement des recettes fiscales, puisqu'elles représentent environ 78,85 % du total des recettes réelles. Je vais revenir sur chaque type de recettes dans les slides d'après.

Les produits des services, c'est un chapitre qui représente 7,33 % des recettes

réelles de fonctionnement. Vous avez tous les postes de recettes dans le tableau. Cela va des ventes de coupe de bois de la forêt communale à des produits générés par les tarifs publics pour les différentes prestations offertes par la Ville. Cela peut être les concessions de cimetière, la restauration scolaire, les accueils de loisirs, les crèches, tout ce qui concerne la culture avec les spectacles, l'école de musique, etc. Les recettes tiennent compte des évolutions des tarifs votés en fin d'année 2025, mais il y a eu 0 % d'évolution des tarifs en 2025. Il y a également un remboursement des mises à disposition réalisées par la Métropole pour 67 321 euros.

Là, nous sommes sur la partie impôts, taxes et fiscalité locale. Il y a deux chapitres : le 73 et le 731, qui représentent 13 346 191 euros dans le budget 2026. Dans la partie haute du tableau, cela va concerner les recettes qui sont liées à la Métropole puisqu'il y a un reversement qui est fait chaque année de la Métropole à la commune. À noter que cette année, la dotation de solidarité communautaire intègre anciennement le fonds de concours qui était attribué à la piscine sur le chapitre 74, que nous verrons après. Donc, il y avait environ 185 000 euros qui étaient prévus sur le chapitre 74, mais cette année, suite à des évolutions au niveau de la Métropole, cela a directement été intégré à la dotation de solidarité communautaire, d'où une variation de plus de 51 % dans le budget 2026 sur cette ligne.

La partie basse, ce sont toutes les contributions des impôts directs locaux, que ce soit la taxe foncière, les taxes d'habitation sur le logement vacant, les taxes sur les pylônes électriques, la taxe sur la publicité extérieure et les taxes additionnelles aux droits de mutation. Donc, il y a une évolution totale des recettes sur ce chapitre de 2,31 % par rapport à 2025.

Comme chaque année, nous vous présentons également les taux qui sont appliqués par la commune sur la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et propriétés non bâties. Les taux d'imposition de la commune n'ont pas évolué. C'est 11,39 % pour la taxe d'habitation, 33,83 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et 47,92 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties. À savoir que le coefficient forfaitaire appliqué aux valeurs locatives en 2026 est de 1,08, ce qui fait une prévision d'augmentation de 0,8 % sur 2026. Pour rappel, en 2025, l'augmentation était de 1,7 %.

Ensuite, nous passons au chapitre 74 : les dotations, les subventions et les participations. Ce chapitre représente environ 10 % des recettes réelles du budget de fonctionnement, qui est estimé à 1 702 289 euros. Parmi les financeurs, sur ce chapitre, nous avons l'État. Avec l'État, nous avons plusieurs petites recettes, mais les principales sont les compensations au titre de la taxe foncière, qui sont estimées à 330 000 euros sur 2026, 7 000 euros au titre du FCTVA, 25 000 euros pour les titres sécurisés, et notamment 119 000 euros pour la dotation de solidarité urbaine, qui fera effectivement l'objet d'un ajustement éventuel lors de la notification du montant définitif que nous n'avons pas pour le moment.

Le Département y participe également, à hauteur de 32 350 euros, avec 2 000 euros pour le festival de Chambray en mai, 20 350 euros pour le fonctionnement de l'école de musique et les musiciens intervenant dans les écoles et 10 000 euros d'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Nous avons également la Région avec 22 300 euros pour le contrat de la saison culturelle, Tours Métropole avec 132 255 euros, 78 000 euros pour le

remboursement des frais du gymnase de la Fontaine Blanche et 54 255 euros de subventions pour le transport scolaire.

Nous avons également 11 457 euros de prévu relatifs aux communes extérieures pour les frais de scolarité des élèves extérieurs scolarisés à Chambray-lès-Tours. Enfin, nous avons les autres organismes, principalement la CAF avec un peu plus d'un million d'euros prévus. Il s'agit de la participation de la CAF à l'organisation et à l'accueil des enfants dans le cadre des crèches ou des accueils de loisirs. Il y avait une petite diminution cette année, par rapport aux crèches, puisqu'on a la crèche L'île aux Trésors qui est en travaux. Donc, les recettes ont forcément diminué, le temps que les travaux soient réalisés.

Dans les derniers chapitres en recettes, nous avons les atténuations de charges, le chapitre 013, pour 160 000 euros. Cela concerne les remboursements des indemnités journalières sur rémunération dans le cadre du contrat d'assurance des risques statutaires. Nous avons les autres produits de gestion courante qui sont estimés à 472 000 euros. Donc, nous avons 372 000 euros pour les loyers perçus par la ville pour les locaux commerciaux, la gendarmerie, les maisons de l'avenue de la République, les logements de l'allée des Rossignols et les locations de salles municipales. 100 000 euros sont également prévus, correspondant à l'estimation du remboursement par l'assurance des frais engagés dans le cadre du sinistre du château de la Branchoire.

Enfin, nous avons les produits spécifiques au chapitre 77 qui s'élèvent à 5 000 euros. Ce sont des opérations comptables pour l'annulation de titres sur exercice antérieur et des remboursements divers. Pour terminer les recettes, nous avons les opérations d'ordre. Dans ces 681 994 euros, nous avons la constatation des amortissements de subventions d'investissement pour 172 000 euros et la neutralisation des amortissements de l'attribution des compensations d'investissement versées à la Métropole pour 509 994 euros pour les années 2017 à 2025.

Je passe aux dépenses de fonctionnement. Nous avons un tableau global avec tous les chapitres des dépenses de fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement, nous sommes à 15 433 524,68 euros. Ce qui représente une augmentation de 1,87 % par rapport au BP 2025 et 1,78 % par rapport au compte financier unique 2025.

Je vais passer aux détails de chaque chapitre. Le chapitre 011, ce sont les charges à caractère général, qui correspondent aux crédits affectés aux services communaux pour leurs activités courantes et leurs prestations diverses. Cela peut être des dépenses de consommables et de petites fournitures, des dépenses d'énergie et de fluide, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunication et diverses autres prestations réalisées par la commune. L'enveloppe budgétaire pour 2026 s'élève à 4 819 713 euros, qui est en légère augmentation par rapport au BP 2025 et en hausse de 4,11 % par rapport au réalisé 2025.

Dans ce chapitre, nous avons notamment une enveloppe de 128 000 euros qui correspond aux frais engagés dans le cadre du sinistre du château de la Branchoire, avec la location notamment d'un parapluie pour couvrir le château. Nous avons également l'ensemble des dépenses d'énergie qui sont prévues en légère baisse par rapport au BP 2025, en espérant que nos prévisions ne soient pas fausses avec ce

qui se passe en ce moment. Puis, il y a les contrats d'assurance qui ont connu une diminution avec le renouvellement du marché, et nous avons intégré la location d'une balayeuse supplémentaire pour le nettoyage des voiries de la commune.

Pour le chapitre 012, les frais de personnel, c'est le plus gros chapitre en dépense de la section de fonctionnement avec une enveloppe qui est estimée à 8 952 275 euros pour 2026. Ils sont en augmentation de 2,64 % par rapport au BP 2025 et de plus 1,40 % par rapport au réalisé 2025. Pour rappel, il y avait une décision modificative qui avait été votée en 2025 de 112 000 euros pour abonder le budget qui avait été voté en début d'année 2025. L'augmentation s'explique notamment par l'augmentation des cotisations de CNRACL que nous évoquions tout à l'heure : 12 % sur quatre ans, donc c'est 3 % sur l'exercice 2026. Il y a l'effet des évolutions de carrière, le glissement vieillesse technicité qui correspond au changement d'échelon, de grade et les promotions internes, la revalorisation du SMIC de 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2026 et la mise en place de la protection complémentaire pour 16 560 euros par an.

Le chapitre 65 avec les autres charges de gestion courante qui évoluent de 0,94 % par rapport au BP 2025 s'élève à 1 246 083,68 euros. Dans ce chapitre, nous retrouvons notamment la participation de la Ville au budget du CCAS pour la subvention d'équilibre, qui correspond à environ 400 000 euros sur l'année 2026. Il y a une enveloppe de 17 000 euros qui est prévue pour les pertes sur créances. La participation de la Ville au financement de l'école privée Marie de l'Incarnation est de 64 000 euros. L'enveloppe dédiée aux indemnités des élus et les frais annexes s'élèvent à 243 250 euros, dont 25 000 euros pour la formation. Il va y avoir également tout ce qui est subvention pour les associations de la commune.

Nous passons aux charges financières. Le chapitre 66, ce sont les charges d'intérêt de notre dette. Pour 2026, les charges d'intérêt de la dette s'élèvent à 326 453 euros. Cela représente 2,12 % des dépenses réelles de fonctionnement, mais c'est en augmentation par contre de 5,81 % par rapport à 2025, puisque, comme je le disais tout à l'heure, les derniers emprunts souscrits ont des conditions moins avantageuses que ceux qui avaient été souscrits les années précédentes, d'où l'augmentation des intérêts qui sont constatés chaque année sur la section de fonctionnement.

Pour terminer sur les chapitres de la section de fonctionnement, au niveau des dépenses, nous avons le chapitre 67 avec les crédits relatifs aux annulations des titres sur exercice intérieur, donc c'est 5 000 euros. Pour le chapitre 68 relatif aux provisions semi-budgétaires, une enveloppe de 45 000 euros est inscrite pour le risque de non-recouvrement de créances auprès des débiteurs et pour des contentieux. Le chapitre 014, qui correspond à des atténuations de produits, est valorisé à 40 000 euros. Dans ces 40 000 euros, nous avons le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Enfin, nous avons les dépenses d'ordre, pour 3 332 757 euros qui correspondent aux dotations aux amortissements.

Une fois que nous avons fait toute la section de fonctionnement, nous dégageons un autofinancement. L'autofinancement est dégagé d'une part par le solde des opérations réelles de fonctionnement, donc les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons un solde de 1 491 824,32 euros. Nous y ajoutons l'excédent reporté de l'exercice 2025 qui s'élève à 2 410 283,95 euros. Ce qui donne un montant d'autofinancement dégagé

au profit de la section d'investissement qui s'élève à 3 902 108,27 euros. Ce montant couvre le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 1 192 019 euros et environ un quart des dépenses d'investissement hors subventions d'équipements versées.

Pour équilibrer le budget au niveau de la section d'investissement sur laquelle nous arriverons après, il y a l'emprunt qui est une variable d'équilibre. Pour 2026, le besoin d'un emprunt nouveau est estimé à environ 3 069 000 euros. Cet emprunt sera mobilisé en fonction des besoins réels de trésorerie, de la réalisation des projets d'investissement prévus et de la recherche de financement éventuel.

Je vais passer sur la section d'investissement, à commencer par les recettes d'investissement. Nous avons une section d'investissement qui s'élève à 12 114 470,66 euros. Au niveau des recettes réelles, nous sommes aux alentours de 5 100 836,02 euros, dont l'emprunt de 3 069 000 euros que j'évoquais précédemment. Nous avons le chapitre 10 avec les dotations et fonds divers avec les ressources propres. C'est le fonds de compensation de la TVA. Le FCTVA est estimé à 350 000 euros pour 2026, et la taxe d'aménagement pour 150 000 euros environ. C'est une estimation.

Nous avons également le chapitre 13 avec des subventions d'investissement. Pour 2026, ces subventions d'investissement sont estimées à 1 306 567,85 euros. Nous avons plusieurs financeurs :

- Nous avons la Métropole avec un fonds de concours annuel qui n'a pas encore été récupéré en 2024, plus celui de 2026 ;
- Nous avons également le Fonds vert de la Métropole sur 2024 et 2025 pour 303 000 euros ;
- Nous avons une part de l'État, de la DSIL et du Fonds vert qui s'élève à 280 102 euros, concernant la réhabilitation de l'espace Yves Renault ;
- 284 000 euros de la CAF pour la rénovation du centre d'accueil de la Pinède ;
- 90 000 euros du Département, dans le cadre du F2D, pour la création de modulaires pour les périscolaires des écoles Claude Chappe et Paul Émile Victor ;
- 5 000 euros du Département dans le cadre de la réhabilitation de la Tourbière ;
- 1 440 euros dans le cadre du budget participatif du conseil municipal des enfants.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le total de la section est de 12 114 461 euros. Mais en termes de dépenses réelles, nous sommes aux alentours de 10 577 112 euros. Dans ces 10 577 112 euros, nous avons le chapitre 16 avec le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 1 195 019 euros. Il porte sur le remboursement du capital propre de la Ville pour 1 122 193 euros et 69 826 euros pour le remboursement du prêt de la gendarmerie. Puis, nous avons 3 000 euros de remboursement de cautions de loyers éventuelles.

Le chapitre 204 correspond à la participation versée par la Ville à la Métropole pour les travaux de voirie et espaces publics. Il s'élève à 850 000 euros. Nous avons le chapitre 27 qui correspond au remboursement d'une annuité concernant un contrat de portage que nous avons avec l'EPFL. La première annuité, c'est cette année. Elle s'élève à 133 871 euros. Nous avons des restes à réaliser des exercices antérieurs : un bout concernant la crèche de la Guignardière, un bout concernant le solde pour

la mission d'études et de conseil, puis un complément d'attribution pour la Métropole pour les travaux de voirie et d'espaces publics pour 425 000 euros qui avaient été votés en 2025, mais qui n'ont pas été utilisés.

Pour terminer sur la section d'investissement, là, vous avez le tableau des autorisations de programme mis à jour pour 2026, avec les crédits de paiement 2026, 2027 et 2028 pour chaque opération d'investissement.

J'ai fini sur le budget principal, je vais finir sur le budget de l'écoquartier si vous voulez. Ce budget de l'écoquartier retrace l'ensemble des opérations d'aménagement, de viabilisation et de réseau, ainsi que le financement de l'opération. Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 19 799 183,43 euros avec peu de dépenses et de recettes réelles, et beaucoup d'opérations d'ordre. Il y a des opérations de stockage et de déstockage qui viennent gonfler artificiellement le budget. Je vais principalement me concentrer sur les mouvements réels. Dans les mouvements réels, nous avons 434 500 euros de dépenses pour le remboursement du capital des emprunts, 329 584 euros pour les charges à caractère général, 55 000 euros pour les charges de personnel, et principalement les charges financières pour 105 000 euros.

En recettes, les seuls produits réalisés en recettes réelles, c'est une prévision de vente de lots du terrain de l'écoquartier pour 1 279 117 euros.

Pour 2026, notamment dans le chapitre des charges à caractère général, les principales dépenses sont le paiement d'honoraires, de maîtrise d'œuvre et d'assistance juridique, la poursuite des démarches de communication et de démocratie participative, le remboursement des emprunts, comme je le disais, et le solde des travaux pour le parc urbain. En recettes, la prévision de vente de terrain sur la tranche 3 pour 1 279 117 euros. En dessous, vous avez un petit tableau et un graphique qui récapitulent l'état de la dette au 1^{er} janvier de l'année, avec les prévisions de remboursement en capital et en intérêts.

Pour terminer, vous avez trois petites diapositives concernant les ressources humaines avec la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Donc, vous avez une répartition des effectifs par statut, par sexe et par temps de travail. Je vais passer vite, si vous voulez bien.

Là, nous avons une répartition des ETP titulaires et des ETP réels par catégorie, donc catégorie A, B ou C. Pour terminer, nous avons une répartition par catégorie, justement catégorie A, B et C, entre les ETP titulaires et les ETP contractuels.

Voilà, je vous ai fait quelques petites définitions à la fin. J'en ai terminé.

M. le Maire

Merci beaucoup, Grégory. Avant de passer à la délibération, y a-t-il des questions ou des remarques ?

Mme BERHOUET

Oui, il y a un certain nombre de remarques. Tout d'abord, merci beaucoup, Monsieur MORANDEAU pour cet exposé absolument limpide, qui nous a assurément beaucoup éclairé. Avant de rentrer dans le débat, puisque ce soir, c'est le débat d'orientation budgétaire — c'est vraiment cela l'intérêt de notre réunion de ce soir —, je voudrais faire un premier préambule en indiquant, en soulignant plutôt, qu'un élément essentiel de contexte, c'est que la nouvelle équipe municipale prend aujourd'hui la responsabilité d'une commune financièrement extrêmement

saine.

Le budget principal, vous l'avez dit, Monsieur MORANDEAU, présente un encours de dette de 8 millions d'euros. Cela veut dire que si nous voulons effacer notre dette, il nous faudrait seulement deux exercices. C'est un excellent indicateur qui traduit une gestion vraiment, extrêmement saine de la commune, une gestion rigoureuse menée sur la durée.

Par ailleurs, nous abordons l'exercice 2026 avec un excédent de fonctionnement reporté de 2,4 millions d'euros. Cette situation constitue un atout réel, offre des marges de manœuvre pour investir, agir, se projeter dans l'avenir et le préparer. Donc, c'est sur des bases solides que s'ouvre ce mandat. C'est aussi ce qui nous rend collectivement exigeants sur les choix qui seront faits dans les prochains mois, les prochaines années.

Ensuite, j'ai un certain nombre de questions, et je vous propose de reprendre le déroulé qui est logique. Nous commençons avec la section de fonctionnement du budget principal.

Nous avons bien compris les recettes de fonctionnement. Il n'y a pas vraiment de dynamique possible avec une baisse prévisionnelle. Nous avons compris pourquoi. J'ai une question par rapport à la diapositive 19 qui concerne le chapitre 73. En fait, c'est une question de méthode. Pardonnez-moi, c'est une question un peu ardue pour démarrer, mais nous bénéficions d'une attribution de compensation de la taxe professionnelle de 4,3 millions d'euros versés par la métropole à la commune. Je m'interrogeais par rapport aux conséquences de votre choix de rallumer la ville la nuit. En fait, je me demandais comment... La voirie est une compétence métropolitaine. C'est la métropole qui va payer la note ou le surcoût. Qu'est-ce qu'il va se passer ensuite ? Quelle modalité pour le paiement de cette dépense, de ce surcoût ? Est-ce que c'est la métropole qui va absorber ce surcoût ? Comment la commune va-t-elle prendre en charge l'impact financier ? Il y a l'impact, mais il y a aussi le montant. Peut-être que vous pouvez nous éclairer, sans mauvais jeu de mots, sur ce montant. Ceci est ma première question. Je ne sais pas comment vous souhaitez procéder, Monsieur FERY. Est-ce que vous voulez tout noter ? J'ai trois pages. Ça, c'étaient les recettes de fonctionnement.

Ce n'est pas vraiment un dialogue, du coup, si je liste la totalité des questions, et vous allez y répondre après. Vous avez l'air d'être sûr de vous, donc je continue. Je passe aux dépenses de fonctionnement. C'est à partir de la diapositive 23 pour les personnes qui veulent suivre. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse. J'ai une question par rapport aux charges à caractère général, le fameux chapitre 11. Dans les commentaires, vous avez mentionné la location d'une balayeuse supplémentaire. Sans surprise, puisque c'était un de vos engagements forts de votre mandat. Ma question, c'est : qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce avec chauffeur ou juste la location de la balayeuse ? Est-ce que c'est une prestation avec chauffeur inclus ou pas ?

Après, c'est plus une remarque, surtout pour s'en souvenir, je pense, pour l'exercice prochain. Il est indiqué l'ensemble des dépenses d'énergie qui sont prévues en légère baisse par rapport au BP 2025. Ces dépenses d'énergie sont aussi prévues en baisse, parce que nous avons la salle Yves Renault qui est fermée. Donc, forcément... C'est une de nos salles qui étaient les plus énergivores. Puis, la crèche L'île au Trésor aussi.

Sur la diapositive suivante, le chapitre 012, concernant les frais de personnel, je m'interrogeais par rapport à la balayeuse. Est-ce que s'il y a un chauffeur, il faut prévoir une embauche ? Donc, vous me ferez une réponse en un coup.

Sur l'autofinancement, oui, il est en baisse. C'est sans surprise, c'est normal. Nous sommes à la diapositive 28. En commentaire, vous avez indiqué, Monsieur MORANDEAU, que l'autofinancement couvrira le remboursement du capital des emprunts. C'est normal. Un quart des dépenses d'investissement, juste pour avoir en mémoire les choses sur l'exercice 2025, c'était un tiers des dépenses d'investissement. C'est juste une remarque.

Sur l'emprunt, j'ai noté RAS. C'est normal qu'il soit à la baisse, parce que cela correspond à la baisse de l'investissement. J'en viens à la section d'investissement. Avec des dépenses d'investissement qui sont à la baisse, je note que — ce n'est pas une question, mais juste une observation — sur la contribution d'investissement au titre de l'enveloppe 2, vous prévoyez seulement 850 000 euros et non pas de pousser le curseur au plus haut. Là, je parle de la voirie, des travaux de voirie, de nos futurs travaux de voirie et espaces publics. Peut-être que les voiries sont déjà connues. Je ne sais pas si vous souhaitez nous les communiquer ou indiquer la façon dont vous allez procéder. Comment vous allez arbitrer par rapport aux voiries qui seraient prioritaires ?

Nous en arrivons aux autorisations de programme, notamment les PPI ou plans pluriannuels d'investissement. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de nous les avoir transmis. C'est normal, le calendrier est assez contraint. Nous avons eu assez peu de temps pour les digérer, mais nous avons quand même quelques questions. Tout d'abord, pour les PPI bâtiments, c'est un total de 3 865 000 euros. Je n'en suis pas étonnée, mais je n'ai pas vu de ligne prévue pour l'aménagement du local qui est situé à la place Diane Fossey, au sein de notre écoquartier. Pour ceux qui ne l'ont pas en tête, nous sommes propriétaires de deux locaux en rez-de-chaussée de chacun des immeubles qui encadrent la place. Je n'ai pas vu d'enveloppe prévue pour l'aménagement d'un des deux locaux, sachant qu'il y avait le projet, en tout cas c'était dans notre programme, d'y implanter une boulangerie. C'est dommage, nous le déplorons. J'entends bien que ce n'était pas votre projet, mais je souhaite quand même vous signaler que c'était l'occasion unique, assez unique je pense, de donner vie à cette place Diane Fossey.

C'est dommage, parce que là j'aimerais bien que nous en discussions. C'est quand même un dialogue normalement. Après, je ne sais pas, si je vous déroule la totalité de l'argumentaire, cela peut être un peu pesant quand même. Mais voilà, c'est vraiment dommage que ce projet-là, en tout cas je ne peux que vous engager — vous avez le dossier en main, nous vous l'avons transmis —, peut-être à l'étudier ou à le ré-étudier. C'est vrai que les délais sont extrêmement courts, donc peut-être que tout simplement vous n'avez pas eu le temps de bien en prendre connaissance. Mais c'était l'implantation d'une boulangerie qui correspond à un commerce de bouche, un besoin essentiel de la population, et qui naturellement aurait contribué à animer cette place et, au-delà, le quartier. Cela aurait même pu bénéficier également aux habitants de la Fontaine Blanche, qui auraient la possibilité de s'y rendre facilement en mobilité douce. Le projet, ce n'était pas uniquement une boulangerie, c'est-à-dire que c'était une offre de ce que nous appelons « snacking ». Donc, cela veut dire que c'est aussi attractif pour les personnes qui travaillent à proximité immédiate de cette place Diane Fossey. Cela aurait été une des

possibilités de donner vie à ce quartier.

Nous avons parlé, dans le budget annexe, de votre souhait — et c'est normal — de continuer à vendre les lots, notamment les lots de la tranche 3 qui sont au nord. Implanter un commerce de bouche naturellement, c'est quand même favoriser l'attractivité. Cela ne peut qu'encourager les acheteurs potentiels à faire le choix de cet écoquartier. Donc, nous le déplorons vraiment. Je disais que c'était une opportunité unique, parce que naturellement, il n'y a pas tant de professionnels de qualité qui auront cette envie de s'implanter dans ce lieu. Alors, qu'est-ce qui bloque ? Je suis désolée. Si vous ne me répondez pas, je vais faire les questions et les réponses. Vous allez certainement dire que ce qui vous dérange, c'est que ce soit la mairie qui prenne en charge un certain nombre de travaux.

Pour ceux qui ne l'ont pas en tête, aujourd'hui les deux locaux sont bruts de béton. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, absolument aucun commerce ne peut s'implanter immédiatement. Ce n'est pas du tout du clé en main. C'est normal, c'est coûteux. Nous pensions, estimions que c'était plutôt un rapport équilibré que ce soit la mairie qui prend en charge ces investissements, cet aménagement, tout simplement pour être attractif et permettre à un professionnel d'envisager sereinement une prise de bail. Sachant que sur le projet que nous souhaitions mettre en avant, le fournil n'était pas au sein du local. C'est-à-dire que, pour résumer, il n'y avait pas besoin de cheminée.

Le fournil, donc l'outil de production de ce professionnel, était prévu dans une autre zone de Chambray-lès-Tours, dans une zone artisanale.

M. le Maire

Je me permets d'intervenir. Est-ce que nous pouvons avancer ? Vous parlez de votre programme, mais ce n'est pas le lieu, même si j'entends que vous n'êtes pas d'accord sur le sujet, mais est-ce que nous pouvons avancer sur le reste, parce que nous n'allons pas parler de la boulangerie... Je vous répondrai tout à l'heure sur la boulangerie.

(Passage hors micro)

Oui, j'entends bien, Monsieur. Mais pour l'instant... D'abord, je ne vous ai pas laissé la parole, c'est la première chose.

Deuxième chose, nous ne sommes pas là pour refaire le programme municipal. Les élections sont passées, donc je vous demande d'avancer, s'il vous plaît.

Mme BERHOUET

Monsieur le Maire, c'est un débat. Le débat peut prendre tout le temps dont on a besoin. C'est le moment unique, c'est une fois dans l'année, nous pouvons débattre de l'orientation budgétaire. Pardonnez-moi de vous signaler les points qui sont importants pour nous. Cela peut être un dialogue, cela peut être quelque chose de plus agréable, parce que vous pouvez nous répondre immédiatement.

M. le Maire

Je vous demande d'avancer, merci.

Mme BERHOUET

Pardonnez-moi, je n'ai pas entendu.

M. le Maire

Je vous demande d'avancer, s'il vous plaît. Je vous ai déjà dit comment nous ferions, c'est-à-dire que nous allons vous écouter. Nous vous écoutons, il n'y a pas de problème, puis nous répondrons.

Mme BERHOUET

Je vais prendre tout le temps nécessaire, c'est important. En plus, il y a un public qui nous écoute. Pardonnez-moi, mais comme vous ne répondez pas à mes premières

questions, forcément, encore une fois, je fais un peu les questions et les réponses, mais vous m'y obligez.

Je souhaitais vous signaler que par rapport à ce projet, l'outil de production n'était pas au sein du local. Vous pouvez sourire, mais pardonnez-moi, peut-être que vous allez me dire : « Non, techniquement, ce n'était pas faisable d'implanter cette boulangerie. » Du coup, je vous apporte un certain nombre de faits concrets.

L'outil de production n'était pas au sein du local et l'outil de production était dans un autre lieu à Chambray-lès-Tours. Nous nous privons de la possibilité de valoriser un quartier, de l'animer. Il est aussi question quand même d'emplois. Il est question d'un projet, d'un artisan chambraisien. Si on ne va pas dans son sens, cela veut dire que son projet va se faire ailleurs et c'est vraiment dommage. C'est pour cela que je vous parlais d'une occasion unique, parce que c'était une boulangerie, nous sommes bien d'accord. Ce n'est pas de la franchise, ce n'est pas un point chaud. C'est vraiment un artisan boulanger qui nous proposait une offre de très grande qualité et qui était mixte, qui répondait à la fois aux usagers, à nos concitoyens qui habitent le quartier, et aussi, qui pouvait répondre à une attente des personnes qui travaillent sur la commune, notamment à proximité immédiate, sur le pôle Vinci.

Sur ce PPI bâtiment, je souhaiterais une précision sur la ligne bâtiment-mairie avec la mise en place d'une caméra pour 16 000 euros. Si vous pouvez nous en dire davantage. Pourquoi précisément cette caméra sur le bâtiment de la mairie ?

J'en viens au PPI environnement. Il y a une ligne « arrosage » pour 75 000 euros, c'est quand même un montant important. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions ? Je crois que cela concerne l'hippodrome. Peut-être aussi des précisions sur la plus grosse dépense du PPI environnement : c'est la clôture pour le Breuil, 194 000 euros. Comme c'est un montant très important, si vous pouviez nous en parler un peu.

Puis, je pense qu'il y a une coquille par rapport à la ligne renouvellement des bancs et tables parce que le montant hors taxes est plus important que le montant TTC. Est-ce que c'est 20 000 hors taxes et 24 000 TTC, je suppose ? C'est juste une coquille.

Puis, je m'interrogeais sur l'absence de ligne — je n'en ai pas vu en tout cas — pour le renouvellement de notre matériel. En général, chaque année, nous renouvelons du matériel, notamment pour les services techniques. Là, je n'ai pas vu de ligne.

Ensuite, il y a une chose qui, a priori, n'est pas mentionnée, qui est vraiment d'importance. C'est l'étude et les travaux surtout pour la régulation des eaux pluviales sur notre ferme maraîchère. Il y a un bureau d'études qui a travaillé sur ce point et il faut absolument que nous réalisons sous des délais les plus rapides — pardonnez-moi, c'est un peu technique — des travaux de stockage. Il y a une question de déversement d'un fossé vers le réseau des eaux pluviales côté bassin de la Volière. Il faut aussi mettre en place un réembranchement du réseau public des eaux pluviales au niveau de l'avenue du Général de Gaulle et du début de la rue de la Ferranderie pour diriger les flux vers le bassin d'orage qui est à l'angle de la rue de la Fontaine Blanche et de l'avenue du Général de Gaulle. Ces travaux sont absolument essentiels parce que si nous ne les mettons pas en œuvre, nous mettons en danger notre production maraîchère, et donc la totalité du projet de la ferme maraîchère.

Le risque, c'est quoi — et c'est déjà arrivé, c'est pour cela qu'il faut mettre en œuvre ces travaux —, c'est que la ferme est en eau. Cela veut dire que notre maraîcher n'a

pas la possibilité de travailler. Forcément, il travaille avec le rythme des saisons, il y a des moments où il ne peut pas se louper. Il doit mettre en place ses semis, il doit faire la rotation de ses cultures. Si la ferme est en eau, cela veut dire qu'il y a péril pour la production et pour que cela se retrouve dans l'assiette de nos enfants. Je rappelle que nous livrons près de 1 000 repas par jour.

Un autre point, le parc automobile, il n'y en a pas de mention. C'est peut-être tout simplement un choix, peut-être que vous préférez faire de la location, mais si vous pouvez nous en dire un peu plus à ce sujet parce que nous avons un certain nombre de véhicules qui doivent être renouvelés.

Ensuite sur les autres autorisations de programme. Je suis toujours sur la diapositive 32. Si j'ai bien compris, cela n'a pas bougé par rapport à la fin du mandat précédent. Je vois une ligne de 60 000 euros pour la démocratie participative, peut-être que vous ne l'avez pas encore déterminée, ce que je comprends bien, mais est-ce que vous souhaitez conserver cette ligne pour un budget participatif ? Est-ce que c'est vraiment le cas ?

Sur l'autorisation de programme du château de La Branchoire, j'ai une question par rapport aux 500 000 euros. C'est le crédit de paiement qui est prévu pour l'exercice 2026. Comment est-ce que vous allez dépenser cet argent ? Parce que ces 500 000 euros étaient pour la poursuite du projet initial, c'est-à-dire réenclencher les travaux, je pense que c'est fin 2026 maintenant, pour rénover totalement le corps central de notre château. Comme votre projet est différent, puisque vous souhaitez y implanter la médiathèque, nous nous interrogeons. Parce que forcément, cela veut dire que c'est une façon différente de réhabiliter le corps central. Comment allez-vous procéder ? Je comprends bien que sur un certain nombre de vos projets, il y aura une réalisation à mi-mandat, voire à la fin du mandat. C'est normal, il faut vous laisser le temps de travailler. Par contre, c'est vrai que nous sommes quand même contraints par le temps parce que le corps central, vous l'avez rappelé, Monsieur MORANDEAU, il y a un parapluie qui le protège. Cela coûte 128 000 euros chaque année. Cela veut dire que vous avez quand même un impératif de résultat, pour vraiment dessiner votre projet. Comment allez-vous procéder et est-ce que vous allez dépenser ces 500 000 euros, comme ce que l'équipe précédente avait imaginé ? J'aurais bien voulu dialoguer avec vous sur ce point.

Nous sortons du budget principal pour étudier un petit peu le budget de l'écoquartier. J'en ai déjà un petit peu parlé avec la boulangerie. A priori, vous avez validé le fait de prévoir la vente de lots libres dans la tranche 3. C'est au nord du quartier, pour 1 279 000 euros. Ma question est simple, c'est : comment pensez-vous y parvenir ? Est-ce qu'il y a des modifications dans l'esprit par rapport à ce qui avait été prévu initialement ? Comment voyez-vous les choses ? Peut-être aussi, quelle vision pour les lots restants, celui de la tranche 2 au sud ? Je suppose que si vous avez une méthode pour la vente des lots libres de la tranche 3, peut-être que vous avez aussi — ou peut-être que vous n'avez pas eu le temps, je peux tout à fait l'entendre —, mais peut-être que vous avez une idée par rapport aux lots restants de la tranche numéro 2.

J'ai terminé mon monologue.

M. FERY

Avant de passer la parole à Monsieur le Maire, je vais me permettre de faire deux, trois petites remarques. La première, c'est que nous sommes sur le budget de l'ancienne municipalité. Si en une semaine, nous sommes capables d'appréhender l'ensemble des chiffres, l'ensemble des PPI, l'ensemble des dépenses, l'ensemble

des investissements, c'est que nous sommes très très forts. C'est le point numéro 1.

Deuxièmement, nous avons fait un certain nombre de choix d'investissements qui ne sont pas forcément les mêmes que les vôtres. Je fais référence, par exemple, par rapport à la boulangerie. La boulangerie coûte effectivement 250 000 euros. Pour avoir travaillé avec le directeur des finances, je n'ai pas du tout la même vision que vous sur l'état des finances de Chambray-lès-Tours, mais pas du tout. En 2027 et 2028, nous devons rembourser 3 millions d'euros de crédits in fine. C'est un point important.

Il y a eu une recette exceptionnelle d'assurance du Château de la Branchoire de 2 millions d'euros, ce qui fait que nous pouvons tout faire dire aux chiffres. Je peux vous faire la démonstration exactement du contraire de ce que vous avez dit. J'ai comme témoin notre directeur des finances avec lequel nous avons beaucoup travaillé. C'étaient les deux remarques que je souhaitais faire.

Troisième remarque. Je suis désolé, mais ce n'est pas vous qui avez gagné les élections, et le fait de déjà nous donner des leçons au premier conseil, cela n'augure pas de bonnes relations. Je vous le dis tel que je le pense.

M. le Maire

Je vais répondre à vos questions en partie. D'abord, il ne faut pas confondre finance saine et dette grise, parce que nous avons une dette grise importante sur notre commune. C'est-à-dire que nous avons un paquet de bâtiments qui sont dans un état un peu déplorable. Je pense, par exemple — vous l'avez dit, peut-être que non, vous ne l'avez pas dit —, mais je pense au gymnase Danguillaume. Je pense aux crèches qui, aujourd'hui, devaient coûter une petite restauration, puis finalement on est plutôt aux alentours des 1,3 million d'euros. Je pense, par exemple, à la rue — comment elle s'appelle cette rue, c'est dans l'écoquartier — Charles Darwin, qui est dans un état très limite et nous parlons de plusieurs millions d'euros de réparation.

Toutes ces dépenses, si vous voulez, à un moment ou un autre, il va falloir que nous assainissions quand même cela. Parce que c'est bien beau de faire des choses neuves, mais à un moment ou un autre, il faut aussi réparer et faire en sorte que nos bâtiments soient dans un état convenable et qu'ils tiennent la route. Pour éviter, par exemple, la fermeture du gymnase Danguillaume, qui a eu lieu en 2023, si je ne dis pas de bêtises.

Vous parliez tout à l'heure d'un excédent de 2,4 millions, exceptionnel. Comme disait Monsieur FERY, les 2,4 millions, ce sont 2 millions d'euros de remboursement de l'assurance liée au château de la Branchoire. Je veux bien, à un moment ou un autre, que ce soit une gestion saine, mais en même temps, les 2 millions d'euros, il va falloir quand même les mettre dans le château, à un moment ou un autre. En fait, nous avons 400 000 plus 2 millions.

Par rapport à l'éclairage public, vous avez raison, c'est une décision que j'ai prise immédiatement en arrivant. Je l'avais promis d'ailleurs aux Chambraisiens. Il faut savoir, et vous pouvez demander à Joué-lès-Tours comment cela se passe, c'est-à-dire que c'est de compétence métropolitaine, et le surcoût que nous n'avons pas encore exactement estimé — puisqu'évidemment, nous avons pris nos fonctions il n'y a pas si longtemps que cela, je vous rappelle — est pris sur le budget métropolitain et qui n'est pas redemandé pour l'instant, en tout cas, dans chaque municipalité. Prenez Joué-lès-Tours, par exemple, qui est allumée, qui n'a pas dans son budget la différence de l'allumage des lumières extérieures.

Nous parlions tout à l'heure aussi de la balayeuse. Vous avez tout à fait raison, nous avons budgétisé la balayeuse, mais dans le chapitre 012, nous avons aussi budgétisé

un chauffeur. C'était la question que vous m'avez posée. Pour l'instant, nous sommes partis sur une location parce que nous attendons de voir aussi, avec les services, ce qui est le plus rentable. Est-ce que c'est une location ? Est-ce que c'est une acquisition ? Pour l'instant, de toute façon, nous n'avons pas les moyens de faire une acquisition pour l'instant. Nous sommes partis sur une location et après, nous regarderons.

Pourquoi 850 000 euros et pas plus sur la partie voirie, comme vous l'avez demandé ? Simplement parce que le budget, nous sommes déjà à plus de 3 millions d'euros d'emprunt. Quand nous avons de belles recettes, quand nous avons des ventes immobilières importantes avec des droits de mutation, nous pouvions nous permettre d'aller un peu plus loin, sauf qu'aujourd'hui, nous sommes contraints. Puis, je vais vous dire, nous ferons certainement aussi des décisions modificatives du budget.

J'aurais presque pu vous demander d'ailleurs : expliquez-nous le budget. Puisque vous l'avez fait avec Monsieur le Maire. En tout cas, Monsieur GATARD l'a fait avant nous, le budget était prêt. Je rappelle quand même que nous sommes une des rares communes qui devons voter le budget juste après les municipales, ce qui est assez rare. Parce que toutes les autres communes ont déjà voté leur budget, quitte à ce qu'après, les nouvelles municipalités fassent des budgets modificatifs. Croyez-moi, nous avons déjà passé quelques heures dessus, mais évidemment, les PPI que je vous ai transmis, vous devez les connaître par cœur parce que ce sont les PPI que Monsieur GATARD avait faits. C'était simple.

Je vous remercie d'ailleurs de noter que je n'ai eu aucun souci à vous transmettre les PPI qui, je vous rappelle, n'ont jamais existé depuis 2020, a priori, sur Chambray-lès-Tours, en tout cas, depuis que je suis élu, depuis 2015. Comme par hasard, vous les demandez, je vous les donne, parce que cela s'appelle aussi de la transparence.

Pour le local Dian Fossey, nous avons eu, en effet — vous avez raison — une demande. Je n'ai pas de demande chiffrée, j'ai une demande de quelqu'un qui m'a écrit comme quoi il était d'accord pour installer une boulangerie, à condition que nous lui fassions tous les travaux, à condition que nous lui fassions de la publicité, à condition... Et qu'en plus, son chiffre d'affaires soit positif. S'il n'est pas positif, on verra s'il restera ou pas. Il était prêt à l'acheter, mais seulement si... À un moment, j'ai dit : est-ce que c'est à la mairie — même si j'entends ce que vous m'avez dit tout à l'heure, et je vous réponds là-dessus — est-ce que c'est à la mairie de mettre 250 000 euros — même si c'est pour l'écoquartier — dans un outil, pas de production, mais de distribution et de snacking, sans avoir d'abord la certitude du loyer. Parce que je n'ai pas de loyer en face, même s'il a parlé peut-être d'un loyer, mais comme a priori il était dans votre projet, peut-être que vous avez plus d'éléments que moi, mais moi, je ne l'ai pas. Aujourd'hui, je n'ai pas de loyer en face.

Comprenez bien qu'à un moment ou un autre, une rentabilité, cela s'inscrit aussi en fonction d'une dépense et d'un revenu derrière. Peut-être que le dossier est en mairie, peut-être que je l'aurai. Je n'ai aucun élément qui, aujourd'hui, justifie... Peut-être que cela changera si j'ai des éléments, encore une fois, je vous le dis, je ne suis pas dogmatique. Mais, je ne vois pas comment nous pouvons, sur les données publiques, aménager un local pour un professionnel qui, après, fait son travail.

J'ai une agence, j'ai aménagé mon agence. Prenez une banque, ils vont installer leur local. Le problème de l'écoquartier, puisque vous en avez parlé, c'est simplement que l'écoquartier n'a pas de parking. Vous n'avez aucun professionnel qui veut s'y

installer, vous pouvez faire ce que vous voulez. Après, il y a eu des médecins qui peuvent s'installer, mais ce n'est pas à la mairie d'installer, de prévoir des aménagements, sauf à décider de faire peut-être plusieurs cellules et peut-être après décider de les louer en réfléchissant à qui et comment. Cette personne dont vous me parlez, je ne la connais pas. Je vois qui c'est, mais d'abord, elle n'est pas venue vers moi. Si c'était si important pour vous, en plus, pourquoi vous n'en avez pas parlé pendant les élections ? Comme cela, nous aurions peut-être pu réfléchir ensemble et la mettre aussi dans le projet, puisque c'était si important. Vous voyez ce que je veux dire ?

Là, je n'ai rien et d'un seul coup... Il faut être raisonnable. Je ne dis pas que nous ne ferons pas de modifications sur le sujet, mais pour l'instant, je refuse de payer un aménagement à un professionnel, même chambraisien, pour lui permettre de faire une activité sans en plus connaître le loyer qu'ils mettent en face.

Tout à l'heure, vous parliez — il faut que je vérifie parce que la caméra sur le bâtiment mairie ... Vous devez avoir la réponse, je ne l'ai pas parce que ce n'était pas mon PPI.

M. MORANDEAU

C'est une étude, je crois.

M. le Maire

C'est l'étude ? D'accord. Vous voyez cela, je ne l'ai pas fait. Sur l'arrosage, c'est pareil. Quand je vous parlais de dette grise, c'est exactement ce qui se passe. Vous prenez l'hippodrome, aujourd'hui, cela ne fonctionne plus parce que cela n'a pas été entretenu. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation catastrophique parce que cela n'a pas été entretenu. Nous nous retrouvons dans la même situation. C'est ce que j'appelle la dette grise. C'est-à-dire que nous nous retrouvons dans une situation où nous allons être obligés de faire parce qu'évidemment, nous n'allons pas laisser les choses se dénaturer. Évidemment, mais toutes ces choses-là, à un moment ou à un autre, il va falloir que nous les budgétisions, et croyez-moi, quand vous dites que les finances, nous sommes « finger in the nose » pour pouvoir arriver à faire tout cela, ce n'est pas vrai.

La clôture — vous m'avez parlé de la clôture — cela a été signé, si je ne dis pas de bêtises, par Monsieur GATARD, quelques jours avant les élections. Si vous voulez, à un moment ou à un autre, quel autre choix, puisque ce sont des dépenses qui ont été engagées par Monsieur GATARD, je n'avais pas d'autre choix que de le mettre dans le budget. Parce que forcément, il avait signé. Si vous voulez, quand j'ai découvert 200 000 euros, je n'ai plus le chiffre exactement, 180 000 euros signés quelques jours avant les élections, j'avoue que je l'ai un peu en travers de la gorge. Est-ce que c'était l'urgence ? Je ne sais pas, mais vous devez le savoir, parce que c'était aussi le budget qu'avait fait votre mentor.

Pour le renouvellement du matériel, c'est exactement pareil. Vous avez tout à fait raison, j'ai retiré toutes les lignes du renouvellement matériel. Pourquoi ? Parce que je veux bien tout ce qu'on veut, mais je ne donne pas un blanc-seing aux gens. C'est-à-dire que moi, on me dit : « J'ai besoin, par exemple, de tel outil et tel outil, cela coûte tant et tant, et on considère que c'est juste, pas de problème. » Là, en l'occurrence, j'ai demandé au service, nous avons attendu que les services nous répondent sur les 90 000 euros qu'ils avaient demandés pour le renouvellement matériel, je n'ai rien. Je ne donne pas un blanc-seing. L'argent public, on ne le dépense pas sans savoir à quoi il est destiné. Nous ferons évidemment un point avec les services puisque je vous rappelle que nous l'avons fait en 10 jours. Vous imaginez bien que ce n'est pas si simple que cela, mais cela veut dire que nous allons

évidemment faire le point avec tous nos services, savoir ce dont ils ont réellement besoin. S'il y a besoin de budgétiser, nous le budgétiserons parce que nous passerons par une décision modificative du budget. Il n'y a aucun problème, mais tant que je n'ai pas en face une demande particulière, un détail, je refuse.

Pour ce qui est des voitures, vous avez raison, nous avons un parc qui vieillit. Les voitures ont 25 ans ou 20 ans, et là, d'un seul coup, il faudrait que l'année où nous arrivons, il faut les changer. Mais pourquoi vous ne l'avez pas fait l'année dernière, il y a deux ans, il y a trois ans, il y a quatre ans ? Nous parlions des voitures qui avaient 20 ans ou 25 ans. Moi, pareil, même principe. Je vais attendre de voir ce que donnent les voitures. Nous allons regarder s'il y a une utilité de les prendre absolument cette année. Si nous pouvons attendre ou les faire repousser, nous les repousserons. Nous ferons aussi un calcul de coûts parce que c'est aussi comme cela que j'envisage les choses. Est-ce que c'est plus rentable de louer ? Est-ce que c'est plus rentable d'acheter ? Est-ce que le coût de réparation nous coûte plus cher que la possibilité peut-être d'acquérir un nouveau véhicule ? Comprenez bien qu'à un moment ou à un autre, en arrivant avec un budget — nous avons retiré presque 850 000 euros du budget d'investissement, ce n'est pas rien. C'est-à-dire que nous aurions emprunté sinon 3,8 millions, presque 4 millions, si nous raisonnions comme cela. Aujourd'hui, vous avez vu tout à l'heure que la dette ne faisait aussi qu'augmenter parce que nous ne sommes pas aussi sereins, nous ne sommes pas aussi riches que ce dont nous avions l'air.

Pour la ferme maraîchère, vous avez tout à fait raison, il y a un vrai sujet. Je crois même que nous sommes dans les horizons de 85 000 euros. Pour l'instant, encore une fois, ce que nous avons dû voter en urgence avec les services, c'était le budget parce qu'il fallait absolument que ce budget sorte avant le 30 avril, c'était un impératif. Évidemment, nous n'avons pas balayé tous les sujets parce que matériellement, humainement, même si j'étais tous les jours à la mairie avec Patrick FERY et que Monsieur FERY a épluché les comptes pour regarder tout cela, évidemment que nous ferons des décisions modificatives. Je sais que la ferme maraîchère fait partie des choses que nous allons soutenir, mais pareil, le problème, il data pas du 15 mars. Vous le saviez avant. Pourquoi vous ne l'avez pas fait pendant votre mandat ? Parce que c'est bien beau d'attendre et de me dire à la fin « il y a ça, ça, ça... », mais vous le saviez. Je veux bien, encore une fois, entendre tout ce qu'on veut, mais ferme maraîchère, nous n'oublions pas. Par contre, je n'oublie pas que vous auriez pu le faire avant.

Le parc automobile, je vous en ai parlé. Les 60 000 euros du budget participatif, pareil. Nous allons regarder. Pour l'instant, nous n'avons pas pris de décisions ensemble. Ce qui était compliqué, pour être bien clair avec vous, c'est que les commissions n'ont pas encore commencé. Donc, établir un budget sans avoir fait des commissions avant, que ce soit finance, que ce soit les six commissions dont nous vous avons parlé, ce n'est pas logique. C'est pour cela que d'ailleurs, la plupart des mairies ont voté le budget avant pour éviter en plus d'avoir une espèce de course pour pouvoir arriver avant le 30 avril à donner ce budget-là. Ce n'est pas fait donc tout cela, nous allons en discuter en commission. Je n'ai pas de problème et c'est pour cela que nous avons la chance de pouvoir faire des décisions modificatives.

Aujourd'hui, nous avons voté, entre guillemets, presque le budget qu'avait préparé Monsieur GATARD. Parce que nous n'avons pas eu le choix, parce que ce n'était pas possible autrement.

Tout à l'heure, vous parliez du chapitre 012, correspondant aux employés. Nous

avons rajouté, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le chauffeur de la balayeuse, mais ce qui nous coûte une fortune aujourd'hui à Chambray, c'est quoi ? C'est l'absentéisme. Il y a un vrai sujet. D'ailleurs, c'est pour cela que vous avez remarqué que dans nos conseillers délégués, nous avons Dominique VILLARD. Je ne vais pas dire ce terme-là parce que je ne sais plus comment je l'ai nommé, « le chouchoutage des agents », ce n'est pas cela. Mais c'est quelqu'un qui est là pour aussi se rendre compte de ce qui se passe réellement dans nos services qui sont en souffrance. Je vous le dis, et cela, nous le voyons tous les jours.

Pour l'histoire du château de la Branchoire et de la médiathèque. Pareil, j'ai dit que nous ferions une concertation citoyenne, mais en attendant, nous allons continuer à faire le château. Parce que ce n'est pas parce qu'il y a une grande salle que nous ne pouvons pas installer après des rayonnages. Pareil, je vous rappelle que le château ne fait pas 135 m². À un moment ou un autre, je veux bien, mais il y a aussi le corps central, il y a d'autres choses. Vous savez, encore une fois, j'ai toujours dit — puisque vous avez entendu de toute façon ce que j'ai dit pendant mes réunions publiques, comme moi d'ailleurs, j'ai entendu les vôtres, je vous rassure. J'ai dit que je n'étais pas dogmatique. Si les Chambraisiens n'en veulent pas, nous ne le ferons pas. Si les Chambraisiens en veulent, nous le ferons. Il faut être simple dans la vie, c'est comme cela que je vois les choses.

Sur le budget de l'écoquartier, je vais vous dire, c'est un budget qui ne va être simple. Je vais vous dire comment cela a été fait. Les 1,2 million d'euros de ventes de terrain — ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est Monsieur GATARD. Il dit : « Il manque combien ? 1,2 million ? Combien de terrains ? » Nous faisons 1,2 million d'euros divisé par le nombre de terrain. C'est tout, puis nous vendons les terrains. C'est comme cela que ça s'est fait, mais nous savons que cela ne va pas marcher comme ça. Pour cela, il va falloir que nous travaillions réellement à la vente de ces terrains. Comment allons-nous faire ? D'abord, nous allons réfléchir tous ensemble aussi en commission, mais nous allons aussi certainement peut-être lever les obligations. Nous allons regarder ce que nous pouvons faire sur chaque lot, mais l'écoquartier de la Guignardière va nous coûter une fortune aujourd'hui. Ce n'est pas un cadeau, je vous le dis. Parce que ce qui a été fait là-bas, c'est zéro parking. C'est pour cela que ça ne fonctionne pas. Cela fait des années que les deux cellules en bas, ou les trois cellules en bas, sont vides.

Il y a eu un projet, je me souviens très bien, il y a six mois ou il y a un an, où Monsieur le Maire nous disait que nous avons une chance incroyable. Rappelez-vous, même avant : « Monsieur LAMY, nous achetons les cellules parce que nous avons tellement de demandes que nous voulons choisir qui nous mettrons dedans. » C'était il y a 10 ans ou huit ans, je ne sais plus quand est-ce qu'ils ont été faits, ces bâtiments. J'attends toujours, ils sont vides. Ce sont des revenus en moins depuis des années, je vous rappelle, puisque nous sommes propriétaires. Si nous les avons mis en location ou si nous les avons revendus, par exemple, ce sont des revenus en moins, mais nous ne les avons pas.

Pareil, les 250 000 euros, je suis d'accord, peut-être, mais à quel taux de remboursement de loyer ? Cet écoquartier, nous l'avons dit, il va falloir que nous le restructurons, que nous regardions comment on fait pour qu'il puisse être attractif, le rendre un peu plus attractif. Peut-être que cela passera par une boulangerie.

Je ne suis pas forcément contre, mais je n'ai pas envie aujourd'hui, sans savoir les tenants et les aboutissants, de savoir qui paie quoi, comment, etc., sans avoir la certitude d'avoir un loyer, sans avoir la certitude aussi, peut-être, potentiellement, d'une revente de ce dit local parce que je n'ai reçu qu'un bout de feuille. Je vous

rappelle ce que vous m'avez dit : la publicité sur les réseaux, le machin, le truc, des animations, je ne le connais même pas. Nous ne pouvons quand même pas exagérer non plus. C'est de l'argent public. Nous allons, tous ensemble, regarder les terrains, en commission, mais c'est pour cela que nous avons hâte de pouvoir commencer les commissions parce que sans commission, nous ne pouvons pas vraiment travailler. Sinon, il n'y en a qu'un ou deux qui décident, et ce n'est pas normal. C'est aussi pour cela que nous avons hâte de pouvoir mettre en place les commissions. Nous passerons, si besoin, à des décisions modificatives. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Monsieur CHEVILLARD.

M. CHEVILLARD

Je me permets deux, trois remarques pour répondre aussi à Madame BERHOUET. Ayant fait partie des élus pendant deux ans avant, je suis assez content de certaines des remarques que vous nous faites. Je vais prendre les sujets tels qu'ils me viennent.

L'écoquartier que vous voudriez rendre vivant après les années de construction, et depuis le temps qu'il a démarré, c'est vrai que c'est bien de commencer à s'en préoccuper pour qu'il soit vivant. Nous sommes d'accord avec vous, et je pense que cette municipalité va vraiment s'en occuper pour qu'il soit attractif. Je m'inscris à la suite du maire pour dire que pour qu'il soit vivant, il manque certaines infrastructures, notamment de quoi stationner. Il y a des lots libres, mais qui n'ont que le nom de libres, parce que quand vous voulez l'acheter, il y a tellement de contraintes dessus que le pauvre acheteur se rend compte qu'il n'est pas libre du tout. Il va falloir sans doute leur donner le vrai qualificatif de « libre » pour que peut-être des gens acceptent d'investir dedans. Pour cet écoquartier, comptez sur nous pour pouvoir solder cette dette et pour pouvoir surtout donner la vie à ce quartier pour que les habitants qui y sont déjà, et puis ceux qui y viendront, puissent bénéficier des meilleurs services possibles. C'était un premier point. Monsieur le Maire a parlé de la dette grise pour les bâtiments. Je pense aussi, après finalement assez peu de temps, mais nous avons quand même commencé à discuter dans les services, etc., qu'il y a une dette grise aussi au niveau de la RH et au niveau des agents qui étaient en souffrance depuis longtemps. Cette dette est bien plus terrible à rattraper que des bâtiments, etc. Les bâtiments, ce n'est que de l'argent. Là, il y a aussi des gens, des humains qui ont souffert sous une manière de manager, clairement, dont on se rend compte qu'elle n'était pas ajustée, et cette dette-là va aussi mettre du temps à être récupérée. Je pense que le travail, dans l'urgence là, est encore moins facile quand, en plus, il n'y avait pas un climat détendu.

Comptez sur notre équipe pour que ce climat change et que les agents puissent travailler de manière détendue pour pouvoir avoir un travail qui se fait plus sereinement dans l'avenir. Après, je ne rajoute pas plus, mais de fait, les PPI et ce que vous levez, 90 % sont ceux de l'équipe d'avant. Le budget voté aurait été d'ailleurs plus simple puisque nous n'aurions pas eu à faire cet exercice impossible. C'était un des douze travaux d'Hercule de faire un budget en un mois, sachant que la loi nous impose de le faire avant le 30 avril. Il y aura quelques décisions évidentes qui ont pu être prises. On sera content de le travailler le reste en commission.

Merci, Monsieur le Maire

M. le Maire

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme BERHOUET

Oui, rapidement. Juste pour vous préciser, pardonnez-moi, peut-être que vous avez mal compris la démarche, mais le propos n'était surtout pas de vous donner des

leçons. Vous avez bien compris que c'est un débat. C'est normal que nous posions des questions, que nous nous interrogiions. Il n'y a pas de jugement. C'est juste des questions qui viennent enrichir la réflexion. Nous comprenons bien que l'exercice est délicat, parce que vous venez d'arriver et vous prenez en main les choses et c'est normal qu'il y ait un certain nombre de questions qui n'ont pas encore de réponses.

Ne vous plaignez pas par contre, s'il vous plaît, d'avoir un budget qui a déjà été préparé. Vous auriez pu aussi arriver avec des placards vides. C'est quand même une bonne chose pour vous d'avoir eu un budget préparé mais cela vous a donné, et c'est normal puisque ce n'est pas complètement votre budget, la latitude en quelques jours d'opérer déjà des arbitrages, et ce sont vos choix. Les véhicules, peut-être, vous vous interrogez sur une possible location, pourquoi pas ? Il faut prendre un peu de temps pour définir la meilleure solution, et on l'entend tout à fait, mais c'est aussi notre rôle de vous interroger sur tel ou tel point. Nous n'avons pas repris la totalité des diapositives des sujets. Nous avons repris les sujets qui nous semblent importants, qui très certainement aussi vont guider votre mandat, en tout cas, votre premier exercice. Ce n'était absolument pas le sujet de vous donner des leçons et je pense quand même que c'était une bonne chose que le budget soit prêt. Très sincèrement. Nous avons complètement bien compris que ce n'est pas votre budget, mais c'est normal. Je pense qu'arriver avec un budget déjà voté, là c'est encore pire parce que finalement vous n'avez aucune latitude sur l'exercice. Là où vous commencez à mettre votre patte, je pense que c'est une bonne chose. Vous êtes peut-être un peu frustré, parce que vous n'avez pas complètement eu le temps d'aller en profondeur sur les sujets, mais cela me semblait quand même important de pouvoir vous questionner, aussi un peu vous alerter, pourquoi pas ? J'en reviens à la boulangerie, oui nous sommes persuadés que c'est un beau projet et qu'il n'y a pas de raison qu'on ne pointe pas du doigt cette possibilité-là.

Vous avez raison concernant les parkings. Il y a certainement une insuffisance de parkings. Ce projet de l'écoquartier, vous en héritez, nous aussi. J'ai intégré l'équipe de Christian GATARD sur son dernier mandat. Les réflexions, les décisions ont été prises avant, et c'est pour cela que je me permettais de vous demander quelle était votre vision sur les derniers lots à vendre. Vous auriez pu peut-être m'exposer déjà une première méthodologie, une première philosophie par rapport à ces lots. Nous avons quelques premières réponses avec Monsieur CHEVILLARD, qui indique que c'est pour les lots de la tranche 3, quand même un cahier des charges très copieux et qui peut effrayer certains acheteurs. Là-dessus, nous partageons. Ce serait mieux de dialoguer. Là, cela laisse penser que nous sommes assurément contre tout ce que vous dites et ce n'est pas le cas. Un dialogue serait peut-être plus agréable, parce que nous pouvons tout à fait abonder dans votre sens sur certains points.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? C'est tout le jeu, bien sûr. Vous allez nous dire que la commune n'est pas saine ou a été mal gérée. Vous allez noircir le tableau, je l'entends. J'accepte cette remarque parce que nous allons dire que c'est de bonne guerre, mais en tout cas, le budget sera prêt pour le 30 avril. Ce sera d'ailleurs la seule question diverse. Je n'ai rien d'autre à rajouter. Je pense que le débat n'a pas vraiment eu lieu, mais en tout cas, nous avons dit les points essentiels. Merci pour votre écoute.

M. le Maire

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole ? Là, je peux dire que le débat est clos et merci à tous. Nous allons continuer.

12 – Règlement budgétaire et financier (RBF)

M. FERY Le RBF (le Règlement Budgétaire Financier). Je ne veux pas être trop redondant, ni trop lourd un peu sur les textes de loi, mais je vais juste vous lire une phrase. Je rappelle que « *suite au passage à la nomenclature M57, la commune de Chambray-lès-Tours s'est dotée d'un règlement budgétaire et financier. Ce RBF est valable pour la durée de la mandature* ». C'est la raison pour laquelle un nouveau RBF doit être adopté. Règlement budgétaire financier. Vous l'avez en annexe. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

13 – Approbation des transferts de charges pour 2026 entre la Ville et la Métropole – CLECT

M. FERY Vous m'arrêtez, Grégory, si vous voulez prendre la parole. L'approbation des transferts de charges pour 2026 entre la Ville et la Métropole. Juste un petit rappel. Il est rappelé que notre commune, en qualité de membre de la Métropole, siège à la commission locale d'évaluation des charges, instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses communes membres, suite aux compétences de notre commune à transférer à la Métropole. Au titre de l'exercice 2026, suite à la réunion du 15 décembre 2025, concernant spécifiquement la ville de Chambray-lès-Tours, le montant de l'allocation compensatrice de taxes professionnelles de fonctionnement et celui de la contribution d'investissement due par la ville et la métropole sont les suivants : pour 2026, 4 302 181,53 euros sont versés par la métropole et notre contribution d'investissement, Grégory nous en a parlé tout à l'heure, est de 850 000 € consacrés aux travaux essentiellement de voirie.

Est-ce qu'il y a des questions ? Contre ? Abstention ? Merci beaucoup.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

14 - Approbation de l'avenant à la convention de portage n°CP2021-001

M. FERY Autre sujet, l'approbation de l'avenant à la convention de portage. Par la délibération (Tout le monde la connaît, tout au moins nos collègues de l'opposition) du 24 mai 2021, l'établissement public foncier local du Val-de-Loire s'est porté acquéreur pour la commune afin d'assurer le portage du foncier en lieu et place de la commune. C'est cet établissement qui a fait l'acquisition pour la commune d'une maison d'habitation appartenant à la division Lefort au 11, avenue de la République pour une superficie totale de 2 606 m² moyennant le prix principal de 662 000 euros. Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de portage entre cet établissement et la commune pour une durée de cinq ans. Pendant cinq ans, nous allons rembourser des intérêts et commencer à rembourser le capital, je crois, à partir de, vous m'arrêtez Grégory si je me trompe, c'est 2028, non ?

M. MORANDEAU On rembourse déjà cette année.

M. FERY Oui, c'est vrai, c'est à partir de cette année. Y a-t-il des questions ?

M. le Maire Je vais juste prendre la parole concernant l'EPFL. Parce que pour ceux qui se souviennent, qui étaient dans la précédente mandature, vous vous souvenez que l'EPFL nous permettait à l'époque, de pouvoir faire porter un projet. Je pense par exemple à la Porte des Arts, où nous avons on va dire 5 millions d'euros, je n'ai plus

les chiffres exacts. 5 millions d'euros qui nous permettaient, plutôt que de l'acheter en direct, puisque le Maire, à l'époque, avait voulu faire un projet particulier qui ne rentrait pas dans le budget, d'avoir cet EPFL qui permettait de porter le budget, et en contrepartie, nous donnions une redevance qui était assez élevée au début, puis qui est devenue très faible. Je crois que nous étions, à un moment, parce que je vous rappelle que Monsieur GATARD était aussi président de l'EPFL, et cela nous permettait d'avoir, en attendant d'avoir un projet construit, une manière de pouvoir maîtriser le foncier. C'était plutôt, une idée comme une autre, sauf qu'aujourd'hui, l'EPFL refuse de faire les mêmes choses. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, l'EPFL nous demande le remboursement en cinq ans de ce que nous lui faisons porter. Ce qui fait qu'à l'époque, dans la précédente mandature, quand nous faisons, par exemple 600 000 euros, nous préemptons ou nous faisons une acquisition de gré à gré avec les Chambrasiens, afin de pouvoir faire un projet global. Cela permettait de dire : « Tiens, plutôt que de le prendre dans nos finances, cela va nous coûter 4 000 à 5 000 euros l'année, et nous allons pouvoir après grouper plusieurs maisons, par exemple, puis faire un projet. »

Sauf que là, l'EPFL a changé d'avis, et cela nous coûte quand même la bagatelle de... Je ne sais pas combien cela nous coûte cette année, mais 133 000 euros d'annuités, et 12 000 de portages, ce qui fait 145 000 euros par an. Or avant, c'était...que les 12 000 euros. Nous nous posons aussi des questions, soyons clairs, sur les 4,5 millions aussi de la Porte des Arts, qui risquent de faire pareil. En l'occurrence ici par exemple, cela nous coûte 145 000 euros chaque année. C'est à prendre avec précaution parce que cela nous coûte quand même une fortune, et ce n'était pas neutre dans le budget. Cela fait partie des choses sur lesquelles je voulais revenir un peu, parce que ce système a changé a priori là, tout récemment. Cela peut aussi nous coûter très cher, comme j'avais déjà expliqué à l'époque. Je me souviens très bien que nous en avons parlé, que c'était un peu une épée de Damoclès qu'on avait sur la tête, parce que si un jour cela devait changer, les 4 millions et demi ou les 5 millions, j'ai plus exactement les chiffres que la mairie et la municipalité avaient décidé de préempter pour décider du projet, si demain nous devons les payer, ce ne sera pas simple non plus. Ce n'était pas neutre. Je voulais juste revenir là-dessus parce que l'EPFL n'est pas connu par tout le monde. Merci.

M. le Maire

Oui Madame BERHOUE.

Mme BERHOUE

Oui, j'apporte quelques précisions que j'ai en tête. Au départ, dans sa philosophie initiale, la convention de portage prévoyait un remboursement in fine. C'était l'idée au bout de cinq ans. C'était très intéressant pour les communes, et je pense que cet établissement était un peu victime de son succès. Beaucoup de communes de la métropole ont levé le doigt pour pouvoir profiter de cette possibilité, et je pense que si la méthode a changé, c'est parce qu'il y a le souhait de cet établissement de faire tourner davantage les projets, et pour aussi que la totalité des communes puissent en profiter. C'est vrai, vous avez raison. Le montage financier est un petit peu moins favorable, en tout cas plus contraignant, parce qu'attention quand même à vos propos. C'est que la valeur du stock que nous avons sur cinq ans, nous devons rembourser chaque année 1/5 de la valeur du stock. Oui, c'est un peu plus contraignant. Après, là, sur ce que nous allons voter, c'est sur une parcelle qui est Avenue de la République, et vous l'avez rappelé, vous avez raison. C'est qu'il faut un projet, c'est-à-dire que nous n'allons pas juste acheter du terrain s'il n'y a aucun projet là. Sur l'Avenue de la République, vous avez bien compris, c'était quand même pour maîtriser le foncier, pour freiner l'appétit des promoteurs, et nous avions vraiment besoin de le faire. Il y a eu un appel à projet pour cette parcelle

précisément qui a été lancé en 2025, et je crois qu'il y a eu une seule réponse. C'est pour cela que ce n'est pas fait et que pour quelles raisons là, il faudrait réétudier. Voilà, c'est pour cela que nous repartions sur de nouvelles annuités. C'était un petit collectif de 15 à 20 logements qui avait été prévu, et je crois qu'en fond de parcelle, nous aurions pu prévoir éventuellement du logement individuel. L'appel à projet n'était peut-être pas totalement bien calibré. Je pense qu'on pourra faire mieux.

M. le Maire

Merci. Nous allons la valider, il n'y a pas de problème. C'était juste pour expliquer le principe. Mais vous avez raison, la maîtrise du foncier est importante. Il faut maintenant faire attention, parce que ce ne sont plus les mêmes règles. Il faut y aller avec précaution, il ne faut pas se retrouver dans une situation où on achète un foncier, puis derrière, il n'y a aucun promoteur, il n'y a personne qui veut, en tout cas, agir. Ce n'est pas le cas sur Chambray pour l'instant. Mais quoi que ce soit sur certains endroits, cela soit compliqué. Merci de votre remarque. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui veulent prendre la parole ?

M. FERY

Très bien. Nous allons passer au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous les documents s'y afférant.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

15 – Participation aux frais de scolarité des enfants hors commune scolarisés à Chambray-lès-Tours pour l'année scolaire 2025-2026

M. FERY

Je vous informe qu'il convient dès à présent de fixer la participation liée aux frais de scolarité des enfants hors commune scolarisés à Chambray-lès-Tours pour l'année 2025-2026. Pour les élèves d'école maternelle, c'est fixé à 959 euros. Pour les élèves en école élémentaire, 572 euros. Il convient de vous rappeler qu'à compter de 2018, la franchise appliquée depuis 1990 entre les communes de Joué-lès-Tours et Chambray-lès-Tours n'a plus lieu plus qu'aujourd'hui, celle-ci dispose de toutes les structures d'accueil adaptées. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

16 – Fixation et répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

M. FERY

Chapitre suivant. Indemnité de fonction fixation de l'enveloppe indemnitaire globale. Je vous fais grâce de tous les articles, puisqu'il y en a quelques-uns. Il est proposé au Conseil Municipal de :

- calculer dans un premier temps l'enveloppe indemnitaire globale autorisée, qui est de 325 % ;
- fixer dans un second temps la répartition de cette enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

La proposition qui est faite, le montant proposé pour l'exercice effectif des fonctions de maires est de 67,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ensuite, pour le premier adjoint, 24,85 %. Pour l'ensemble des huit autres adjoints, 22,69 % de l'indice brut, et pour les conseillers délégués qui sont au nombre de 3, 17,01 % de l'indice brut. Je rappelle que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Y a-t-il des questions ?

Mme BERHOUEZ Oui, je pense qu'il y a une coquille. Le maire n'a pas 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction.

M. FERY J'ai dit : « 67,6 %. »

Mme BERHOUEZ Je précisais juste la coquille. Pardonnez-moi, j'étais en train de vérifier parce que c'était peut-être dans les pièces annexes, mais cela aurait pu être bien de présenter un peu les choses en colonne, avec un montant maximal.

M. FERY J'ai une colonne.

Mme BERHOUEZ C'est pour cette raison que j'ai un doute. C'était en annexe, pardonnez-moi. Puis peut-être une transcription en euro aussi.

M. FERY Je peux vous la donner sans problème.

Mme BERHOUEZ C'est toujours intéressant quand même. Parlons pour notre public, notamment.

M. FERY Je vous la donne tout de suite. Le montant brut pour le maire est de 2778,71 euros. Pour le premier adjoint, c'est 1021,46 euros. Les huit autres adjoints, 932,68 euros, et les trois conseillers délégués, 699,20 euros bruts évidemment. Il y a d'autres questions ? Il n'y a pas de vote contre ? Il n'y a pas d'abstention ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

17 – Majoration des indemnités après répartition de l'enveloppe indemnitaire globale

M. FERY Toujours sur le chapitre des indemnités des élus, il y a une majoration. La commune étant chef-lieu de canton, les indemnités qui sont accordées aux élus voient une majoration de 15 %. Vous avez les détails, c'est pour cela que je vais assez vite. Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ?

Mme BERHOUEZ Pardonnez-moi, peut-être pourriez-vous donner les montants en euros ? De mémoire, je pense que nous avons toujours appliqué cette majoration.

M. FERY Toujours dans mon petit tableau. Pour le maire : 3195,52 euros. Pour le premier adjoint : 1174,68 euros. Pour les huit autres adjoints, 1072,58 euros, et pour les conseillers délégués, 804,08 euros. Toujours en brut.

Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

18 – Création d'un Comité Social Territorial entre la Ville et le CCAS

M. FERY Chapitre suivant. La création d'un Comité Social Territorial entre la Ville et le CCAS. Je rappelle à l'Assemblée l'article L251-5 du Code général de la fonction publique qui prévoit qu'un comité social territorial soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents. Pour des raisons de bonne gestion, il semble cohérent de disposer d'un comité social territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS. Comme les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droits publics et privés au 1^{er} janvier 2006 sont de 213 agents pour la commune et cinq agents pour le CCAS, cela permet la création d'un comité social territorial commun. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune et du CCAS. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ

19 – Droit à la formation

M. FERY Chapitre suivant. Le droit à la formation des élus. Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2123-12 à L2123-16, considérant que les membres du Conseil Municipal ont droit à une formation adaptée à leur fonction, considérant que cette formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation, considérant qu'une délibération est prise obligatoirement dans les trois mois suivant le renouvellement général du Conseil Municipal sur l'exercice du droit à la formation et de ses membres, elle détermine les orientations de la formation et crédits ouverts à ce titre. Pour aller assez vite, cette dépense de formation, c'est-à-dire ce budget est égal à 25 000 euros, soit 14,42 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus. Y a-t-il des questions au sujet de ce droit à la formation ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire Nous en avons fini avec l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais j'ai une question diverse de Madame BERHOUET. Vous préférez la lire ou je la lis ? Comme vous voulez.

Mme BERHOUET Je peux la lire si vous voulez.

M. le Maire Allez-y.

Mme BERHOUET La question concerne le choix de la date du Conseil Municipal consacrée au vote du budget en 2026.

Je vous indiquais Monsieur le Maire, à la suite du mail que nous vous avons adressé le 30 mars dernier sur votre messagerie mairie — peut-être que la messagerie mairie a quelques perturbations, c'est resté à ce jour sans réponse —, nous souhaitons revenir sur la date que vous avez fixée pour le Conseil Municipal consacrée au vote du budget porté à la connaissance des élus de l'opposition par voie de presse. Initialement annoncé au vendredi 24 avril, puis avancé au jeudi 23 avril sur le site internet de la Ville. Le vote du budget, vous l'avez compris, est un moment essentiel de la vie démocratique locale. Il engage les priorités de la

commune pour toute une année. Il mérite d'être organisé dans des conditions permettant à chacun, élu comme habitant d'y participer pleinement. Le cadre légal permet l'adoption du budget jusqu'au 30 avril inclus. Rien ne contraint à organiser cette séance pendant les vacances scolaires alors même qu'une alternative existe la semaine suivante. Programmer cette séance pendant les vacances scolaires ne tient pas compte des contraintes réelles de nombreux élus, de leurs engagements familiaux. Certains ont des enfants en âge scolaire, d'autres ont des responsabilités de grands-parents, d'autres encore profitent de ce temps tout simplement pour se retrouver, comme beaucoup de Français, en famille ou entre proches.

Le temps des vacances n'est pas un temps neutre. C'est un temps précieux, un temps de respiration, un temps de lien. En organisant une réunion officielle pendant les vacances scolaires, vous oubliez la diversité des situations de vie et cela nous semblait en contradiction avec l'exigence d'inclusion que vous avez vous-même mise en avant en nommant un adjoint en charge de ce sujet. Au-delà des situations individuelles, il y a également un enjeu d'équilibre démocratique puisque dans la configuration actuelle du conseil, nous sommes six dans l'opposition. Naturellement, l'absence d'un élu de l'opposition représente une part significative de nos effectifs, bien supérieure à celle que représenterait pour vous l'absence d'un élu de la majorité.

Les conséquences sur l'expression pluraliste et sur la qualité du débat ne sont pas comparables. Dans ces conditions, ce calendrier est de nature à restreindre la participation effective des élus et par conséquent à affaiblir les conditions d'un débat démocratique pleinement éclairé. Pouvez-vous aussi nous indiquer les raisons qui vous ont conduit à retenir cette date et si vous envisagez de la reconsidérer afin de permettre la tenue de ce conseil dans des conditions plus favorables à la participation de tous ?

M. le Maire

Merci pour votre question. Je suis tout à fait conscient que la date du 23 avril... Pour la petite anecdote quand même, je n'en veux pas à la presse, mais je leur avais dit de calculer le jeudi qui suivait, ce n'était pas le vendredi, c'était bien le jeudi 23. La tenue du prochain conseil pour le 23 avril prochain peut apparaître en effet contraignante vis-à-vis de l'organisation des engagements familiaux des élus. Je l'entends tout à fait. Je confirme ne pas oublier la diversité des situations de vie qui est aussi importante, croyez-moi. Malheureusement, l'absence de tenue du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget en décembre 2025 ou février par exemple, par l'ancienne équipe municipale, nous contraint à maintenir un rythme soutenu pour l'organisation des conseils municipaux en avril, afin de répondre aux exigences préfectorales tout en maintenant un petit délai de sécurité pour prévenir d'éventuels problèmes techniques qui pourraient survenir dans la transmission du budget aux autorités préfectorales. Je vous dis cela parce que si nous le faisons le 27, par exemple, nous avons aussi vu avec les services que c'est un délai qui pourrait fonctionner s'il n'y a pas le moindre problème. Les agents sont déjà dans une situation un peu compliquée de stress et de contraintes aussi sur le timing. Nous n'avons pas voulu faire porter cela sur les agents. Nous déplorons cette situation, indépendante en grande partie aussi de notre volonté, même si je vous ai dit que je pourrais très bien le faire le 27, mais je ne veux pas prendre le risque.

À l'avenir, par contre, croyez-moi, nous nous engagerons à ce que ce soit le seul Conseil Municipal planifié pendant les vacances scolaires. Je tiens d'ailleurs à remercier les agents municipaux pour leur présence à nos côtés ce soir et pour le travail qu'ils accomplissent en un temps record. Croyez-moi, quand je dis un temps

record, c'est un vrai temps record. Puis, par rapport à ce que vous venez de dire, je vous rappelle aussi que vous avez tout à fait la possibilité de donner des pouvoirs s'il y a des absents et qui pourront tout à fait porter aussi votre parole ou la parole de celui ou celle ou ceux qui seraient absents en tout cas. Mais là, en toute transparence, ce ne serait pas raisonnable de le faire la semaine d'après, même si je comprends tout à fait les contraintes. Comme je vous l'ai dit, nous nous engageons à ce que cela ne se reproduise pas la prochaine fois. Je vous remercie.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 avril dans cette salle à 20 heures et que le Conseil Municipal est clos. Je vous remercie. Je voudrais vraiment remercier tout le public présent ce soir parce que je sais aussi qu'un débat d'orientation budgétaire avec autant de chiffres, ce n'est pas toujours très facile à comprendre, surtout avec la technique qui malheureusement n'a pas marché aussi bien que nous l'aurions souhaité. En tout cas, un grand merci et un merci à tous les élus, majorité comme opposition, d'être présents ce soir. Merci à vous.

La séance du Conseil Municipal est close à 22H20.

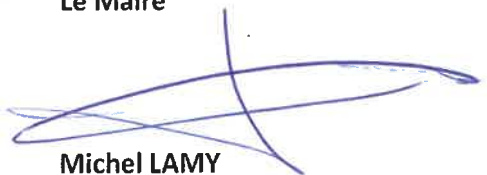
La Secrétaire de séance



Dominique VILLAR



Le Maire



Michel LAMY